

Rapport d'activités 2016

Le Bulletin n°50 juin 2017



Rapport d'activités 2016

www.rcn-ong.be

Réalisation

Noémie Grégoire
Marion Giraud

Editeur responsable

Martien Schotsmans
martien.schotsmans@rcn-ong.be

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque,
veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

03	Editorial
05	RCN Justice & Démocratie en bref
06	République du Burundi
11	République démocratique du Congo
16	République du Rwanda
20	Europe
22	Sensibilisation sur les Chambres Africaines Extraordinaires (CAE)
26	Publications
27	Rapport financier
29	Visuel du Bulletin
30	Partenaires & Bailleurs de fonds
31	Structure et équipes

Depuis le 20 mai 2016, RCN Justice & Démocratie est l'heureux titulaire d'une accréditation de 10 ans (2017-2026), accordée par le Ministre belge au Développement.

Et depuis le 17 février 2017, RCN Justice & Démocratie est l'heureux bénéficiaire d'un financement de son programme quinquennal (2017-2021) financé par la Direction Général au Développement belge (DGD), qui porte sur cinq pays : la République démocratique du Congo (RDC), le Burundi, le Rwanda, la Belgique et le Maroc, nouveau pays d'intervention.

Entre ces deux dates et afin d'arriver à ces deux résultats importants pour l'association, des efforts ont été nécessaires : d'abord pour mener l'exercice de screening, déjà expliqué dans le Rapport annuel 2015, jusqu'au bout. Ensuite, des efforts pour développer un programme sur plusieurs pays, en cohérence avec le Plan Stratégique 2017-2026, avec les objectifs stratégiques institutionnels ajoutés en 2015, avec les Cadres Stratégiques Communs par pays élaborés avec l'ensemble des acteurs de la coopération non-gouvernementale (ACNG) belges et en respectant la délimitation des 10 domaines thématiques adoptés avec les Chefs de mission en début de 2016. L'exercice a été fastidieux, mais le résultat est positif.

Le financement de la DGD vient en compléter d'autres, notamment de l'agence de développement suédoise SIDA pour le projet Abunzi et la société civile au Rwanda, des Pays-Bas et du Ministère des Affaires Etrangères belge pour le projet de sensibilisation sur les Chambres africaines extraordinaires au Tchad et au Sénégal, et d'INL (les Etats-Unis) pour la lutte contre la corruption dans la justice à Lubumbashi.

Cette accréditation et les financements sur plusieurs années donnent à RCN J&D une certaine stabilité, relative toujours puisqu'il faut assurer le cofinancement et surtout que la situation politique et sécuritaire dans des pays comme la RDC et le Burundi reste plus qu'alarmante.

Le programme quinquennal a permis de développer davantage certaines pistes sur lesquels RCN J&D a avancé sa réflexion ces dernières années. D'abord la réflexion sur le partenariat, qui évolue de plus en plus vers des partenariats horizontaux entre organisations égalitaires, dans lesquels chacun apporte ce qu'il fait le mieux : RCN J&D son expertise thématique et méthodologique et son encadrement administratif, les partenaires leur connaissance du contexte local et

leur expertise en matière de mise en œuvre. Dans chaque pays, des activités spécifiques de renforcement des capacités des partenaires sont prévues, afin de contribuer à leur autonomisation. Dans certains pays, comme le Maroc et le Tchad, RCN J&D n'a pas ses propres bureaux, mais travaille étroitement avec le partenaire local. Cette évolution a également été inscrite dans les outils de gestion des partenariats.

Ensuite, un accent fort est mis sur la lutte pour l'égalité genre. Le genre devient non seulement une thématique transversale dans tous les programmes (p.ex. avec des études spécifiques sur le genre et la perception de la violence, le genre et la corruption, le genre et les mécanismes alternatifs de règlements de conflits, et avec des données désagrégées par sexe pour faire un suivi genré des programmes), mais aussi l'objectif principal des programmes au Burundi et au Maroc. Comme RCN J&D inscrit les violences basées sur le genre dans le prolongement des violences structurelles auxquelles les femmes, mais aussi les hommes, font face, ces programmes partent de la nécessité de changer les attitudes genre, au niveau de la population et des acteurs de la justice, mais aussi les institutions, les structures et les lois qui contribuent aux violences ou n'y répondent pas de façon appropriée.

Finalement, RCN J&D a pris l'option de renforcer le lien entre ce que l'association fait en Europe (l'éducation à la citoyenneté mondiale par la transmission de la mémoire des crimes internationaux contemporains) et ce qu'elle fait dans les pays du Sud, et cela à travers trois pistes : celle du travail avec des jeunes du nord et du Sud qui échangeront le produit d'un processus de prise de conscience sur leur histoire et le vivre-ensemble avec leurs pairs; ensuite celle de la sensibilisation sur les procès sur base de compétence universelle qui se tiennent en Europe dans les pays de commission du crime (notamment au Rwanda et en RDC), combinée avec le développement d'une offre de formation pour les acteurs de la justice belge sur ces mêmes crimes internationaux; et finalement celle des échanges entre les professionnels de la justice, notamment entre des magistrats belges et marocains, sur la question des violences basées sur le genre.

Dans l'ensemble de ses programmes, RCN J&D favorise de plus en plus la collaboration avec des organisations – ONG ou autres – belges ou non-belges - qui partagent les mêmes idées et principes: en développant des projets communs, en cherchant des synergies, en s'engageant dans des consortiums ou dans des réseaux internationaux thématiques, RCN J&D cherche à contribuer au développement et à la mise en pratique de l'intelligence collective en matière de justice comme vecteur de développement et de paix durables. La

justice ne doit pas uniquement chercher à résoudre les conflits quand ils se produisent, mais aussi à analyser et modifier les causes sociétales et systémiques des conflits et des inégalités. Ainsi, petit à petit, à travers ces partenariats, collaborations, échanges et engagements, en d'autres mots, à travers son réseau en réseau avec d'autres, RCN J&D œuvre pour le changement social à travers la justice transformative.

RCN Justice & Démocratie en bref

Créée au lendemain du génocide commis au Rwanda, RCN J&D est une ONG belge qui mène des projets de reconstruction de l'Etat de droit dans différents pays en transition ou en développement depuis 1994. Pour servir la société et les personnes, la justice doit s'adapter aux réalités et aux besoins sociaux, économiques et culturels ; permettre le dialogue et le maintien du lien social ; être accessible à tous ; instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ; lutter contre l'impunité des crimes les plus graves et enfin respecter les principes de l'Etat de droit.

La mission de RCN J&D est de « Promouvoir et appuyer une Justice de Proximité et une Justice Transitionnelle, ainsi que des pratiques démocratiques dans des sociétés et des Etats en transition ou en développement, et sensibiliser le public européen à la prévention des conflits ». RCN J&D identifie le renforcement des principes et mécanismes de la justice comme vecteur essentiel pour le développement et la paix durables.

Ses actions de soutien à la reconstruction du système judiciaire s'adressent tant aux opérateurs institutionnels qu'à la société civile. A travers ses activités, RCN J&D contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables.

Vision et mission de RCN Justice & Démocratie

« Il ne peut y avoir de société sans justice »

Cette vision a été traduite en grands principes d'intervention :

- Une approche basée sur les droits (« Rights based approach ») en appuyant la création et la mise en œuvre de politiques de justice conformes aux standards internationaux, aux droits humains et aux accords de paix.
- La contextualisation, de sorte que les politiques de justice doivent prendre en compte le contexte social, économique et culturel du pays en question, ainsi que les besoins et aspirations des populations.
- Une participation active des citoyens dans la justice, comme ils ne sont plus seulement des sujets passifs à qui justice est rendue, mais deviennent des acteurs engagés qui critiquent et questionnent.
- La légitimité de la justice — aussi bien des acteurs, des normes que des décisions de la justice — pour que les actions de justice soient perçues comme désirables, adaptées et appropriées.
- La pluralité des mécanismes, d'acteurs et de valeurs de la justice (ou « pluri-juridisme ») est une réalité sur le terrain, que RCN J&D prend en compte. Les mécanismes alternatifs sont considérés comme un mode valable de règlement de conflits, à condition qu'ils soient conformes aux standards des droits humains.
- La redevabilité de toute instance ou acteur de la justice, aussi bien vis-à-vis des autorités judiciaires (en interne) que vis-à-vis du public (en externe) les oblige à rendre compte de l'exercice de leur responsabilité à toutes les parties prenantes.
- L'efficacité de la justice requiert que des décisions de qualité soient rendues, mais aussi qu'elles soient acceptées par les justiciables et mises en œuvre par les différents services étatiques.

Objectifs de RCN Justice & Démocratie

RCN Justice & Démocratie contribue à l'instauration d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue de :

- Promouvoir et appuyer le (r)établissement de l'Etat de droit et le respect des droits humains en vue du développement durable (Justice de Proximité).
- Promouvoir et appuyer la résolution des conflits du passé en vue de la prévention de nouveaux conflits et de la consolidation d'une paix durable (Justice Transitionnelle).

République du Burundi



INFORMATIONS GENERALES

Population : 11 099 298 (CIA 2016)

Superficie : 27 830 km²

Capitale : Bujumbura

RNB/hab. : 260\$ (Banque mondiale/2015)

IDH : 0.400—184^e place sur 188 ; PNUD/2016)

Contexte

Après avoir connu une période d'accalmie à la sortie de la guerre civile en 2006, le Burundi avait à nouveau sombré dans les violences et l'incertitude en 2015, suite à la déclaration du Président Nkurunziza concernant sa volonté de briguer un troisième mandat et ce, en violation de l'esprit des accords d'Arusha et de la Constitution burundaise de 2005. Malheureusement, cette crise s'est prolongée en 2016, donnant lieu à un « conflit de basse intensité¹ » entraînant une dégradation de la situation économique et humanitaire.

Tensions et violences politiques

Afin d'améliorer la situation politique du pays et de relancer le dialogue entre gouvernement et opposition, un processus de médiation a été mis en place sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, médiation confiée à l'ex-Président Tanzanien, Benjamin Mkapa. Cette médiation, qui apparaissait comme une lueur d'espoir de sortie de crise, n'a malheureusement pas encore porté ses fruits et montre certains signes de dysfonctionnement. Tout d'abord, du point de vue de la société civile, cette médiation n'apparaît pas comme tout à fait inclusive : les jeunes et les femmes ne sont pas invités à y participer tout comme le mouvement « Halte au 3^{ème} mandat », pourtant à la base de la vague de contestation contre le Président Nkurunziza. Les questions fondamentales telles que les causes profondes de cette crise politique ne sont dès lors pas abordées de manière constructive. En outre, la société civile craint que le gouvernement burundais ne travaille en connivence avec la facilitation et qu'il ne joue les prolongations dans le seul but de finir son mandat, de déconstruire la Constitution burundaise et de reconstruire sa propre Constitution permettant son maintien au pouvoir.

Tandis que le processus de médiation avance peu, les violences et les affrontements se font de plus en plus nombreux et virulents entre, d'un côté la police, les services de renseignements et les Imbonerakure

(la branche jeunesse du parti au pouvoir, le CNDD-FDD) et, de l'autre, les membres de l'opposition. De nombreux experts et membres d'organisations internationales dénoncent les violations massives des droits humains. Ainsi, en 2016, on a constaté une augmentation importante des arrestations arbitraires, des enlèvements, des assassinats, des faits de torture ou autres traitements inhumains mais aussi des violences et viols commis sur des femmes. Face à cela, le système judiciaire ne peut accomplir sa mission par manque de moyens et d'indépendance à l'égard du pouvoir Exécutif (certains procès « éclairs », notamment contre les auteurs de la tentative de putsch de mai 2015 en sont une illustration). Les enquêtes judiciaires sont le plus souvent bâclées et les responsables rarement identifiés et condamnés. Ces événements contribuent à l'installation d'un climat de peur, rendant difficile la collecte d'informations concernant les violations du droit national et international : personne ne parle par crainte de représailles. Comme le résume Pierre Clavier Mbomimpa, un défenseur burundais des droits humains en exil, le Burundi est aujourd'hui un « pays de peur et de violence, sans voix, sans loi² ».

La situation humanitaire devient dès lors très préoccupante dans le pays : un accès aux services de base entravé par les difficultés de circulation entre certaines provinces voire entre le Rwanda voisin et le Burundi (interdiction de circulation de personnes ou de denrées), une inflation importante liée à la crise et parfois des violences ou menaces lors de déplacements après le coucher du soleil. Ainsi, à la fin de l'année 2016, ce sont plus de 3 millions de personnes qui avaient besoin d'une assistance humanitaire³.

Face à ces constats, fin 2015, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies avait mandaté trois experts indépendants afin d'enquêter sur les violations des droits humains au Burundi. Ces experts ont conclu qu'il y avait des violations flagrantes et systématiques des droits humains, certaines pouvant être considérées comme des crimes contre l'humanité.

¹ http://www.cmrilg.be/doc/Conflits_basse_intens.pdf, p. 2

² <https://www.hrw.org/fr/news/2016/11/22/le-burundi-pays-de-peur-et-de-violence>

³ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burundi/document/aperçu-des-besoins-humanitaires-burundi-2017>

République du Burundi

Ces experts ont par la suite été décrétés *persona non grata* par le gouvernement. En juillet 2016, c'est le Comité des Nations Unies contre la torture qui ouvrait une session spéciale sur le Burundi. La délégation burundaise n'a pas répondu aux questions du Comité. Au même moment, l'Union africaine et le gouvernement burundais se mettaient d'accord pour que 200 observateurs civils et militaires soient déployés. A la fin de l'année, seulement 1/3 se trouvaient effectivement sur le terrain et aucun protocole d'accord n'avait été signé entre les deux parties.

Si la communauté internationale reste attentive aux événements qui se passent au Burundi, elle reste trop peu active aux yeux de la société civile. Les rapports internationaux dénonçant la situation se multiplient, des pays comme la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse ou les Etats-Unis ont décidé de revoir leur financement vis-à-vis du Burundi, la Communauté d'Afrique de l'Est initie des tentatives de médiation mais pour le moment, la pression exercée au niveau international ne semble pas suffisante pour amener à une remise en question de la politique du gouvernement en place.

De la crise socio-politique à la crise socio-économique

Alors qu'avant la crise le pays se stabilisait économiquement avec une inflation maîtrisée et une croissance à 4%, la situation économique du pays se fait aujourd'hui de plus en plus critique, avec une récession estimée à 4 %⁴ en 2016⁵. Les commerces fonctionnent au ralenti du fait du manque de devises limitant les importations et l'accès au carburant mais aussi parce que les citoyens ont peur de sortir dès le soir tombé. Face à ce contexte économique et sécuritaire difficile, quelques provinces, notamment Musinga et Kirundo, frontalières de la Tanzanie, ont vu certaines de leurs communes commencer à se vider. Au niveau national, on dénombre 327 000 personnes ayant quitté le Burundi entre mai 2015 et fin 2016, dont 100 000 rien qu'en 2016⁶.

Par ailleurs, les recettes nationales étant amoindries par la baisse de l'aide budgétaire directe, le gouvernement procède à des coupes budgétaires notamment en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures. C'est une population ainsi déjà fortement paupérisée qui se trouve à nouveau bousculée, notamment la frange la plus vulnérable et les femmes. Cette instabilité financière s'est encore accrue en 2016 suite aux « sanctions économiques » prises notamment par la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, principaux partenaires bilatéraux du Burundi. Le Burundi dépendant à 50% de l'aide internationale, cette décision a largement aggravé son déficit budgétaire.

En outre, en mars 2016, suite au refus du gouvernement d'ouvrir un espace de dialogue avec l'opposition et suite aux nombreux décès engendrés par l'instabilité politique, l'Union Européenne a décidé de suspendre les 322 millions d'euros d'aide prévus dans le cadre du 11^{ème} FED-Burundi (soit 20% du budget burundais) jusqu'à l'aboutissement des négociations commencées en décembre 2015 dans le cadre de la procédure de l'article 96 de Cotonou. L'Union Européenne a également demandé à ce qu'un nouveau système de paiement soit mis en place pour les salaires des Casques bleus burundais engagés dans la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Jusque-là, les fonds étaient transmis de l'Union Européenne vers l'Union Africaine qui les versait en devises sur des comptes de la banque nationale burundaise. Le gouvernement payait ensuite les salaires aux soldats en prélevant 20%. Du point de vue du gouvernement, ces décisions européennes s'apparentent à une tentative de déstabilisation du pays et à une volonté de diviser gouvernement et militaires. L'Union Européenne invoque quant à elle l'article 96 des accords de Cotonou⁷ pour justifier ces mesures.

En 2016, le Burundi était dans le top 3 des pays les plus pauvres du monde, après avoir été classé pays le plus pauvre au monde par le FMI pour l'année 2015.

Le rôle de la société civile et des médias mis à mal

Les possibilités de travail pour les associations et les médias tant nationaux qu'internationaux se sont vues très fortement réduites, même si en mars 2016, puis en décembre 2016, certaines organisations de la société civile, dont les comptes étaient gelés pour enquête judiciaire liée aux manifestations d'avril 2015, ont vu leurs comptes dégeler. Ces restrictions sont principalement dûes au fait que le gouvernement accuse souvent les journalistes et organisations de prendre parti pour l'opposition. Le service national de renseignements a ainsi renforcé sa surveillance sur les militants des droits humains et d'autres personnes considérées comme critiques vis-à-vis du gouvernement. En outre, de nombreux membres d'organisations ou journalistes ont été arrêtés arbitrairement et parfois torturés voire tués. Certains continuent de travailler discrètement et/ou secrètement, d'autres ont décidé de fuir le pays.

En ce qui concerne la société civile, en 2016, 10 organisations des droits humains ayant dénoncé les exactions du gouvernement ont dû cesser leurs activités, dont la Ligue Iteka. Le travail des organisations internationales est aussi menacé puisque d'une part, les bailleurs de fonds acceptant de financer des projets au Burundi se font de plus en plus rares, et d'autre part, le gouvernement ordonne lui-même la cessation des activités de certaines comme TRIAL, une organisation suisse. Le gouverne-

⁴ <http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Burundi>

⁵ <https://fr.tradingeconomics.com/burundi/indicators>

⁶ <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/burundi/report-burundi/>

⁷ Les accords de Cotonou définissent la coopération entre l'Union Européenne et les pays africains. L'article 96 prévoit notamment la possibilité de suspendre la coopération si, après différentes tentatives de consultation, l'une des parties ne respecte pas une obligation liée au respect des droits humains, aux principes démocratiques et à l'Etat de droit.

République du Burundi

ment a également adopté une loi obligeant les ONG internationales désireuses d'intervenir au Burundi à verser 30% de leurs budgets au niveau de la banque nationale burundaise avant de commencer leurs activités.

Concernant les médias, de nombreuses radios privées avaient été fermées ou détruites à la suite de la tentative de coup d'Etat de 2015. En février 2016, deux radios privées ont signé un accord avec le Conseil National des Communications établissant une ligne éditoriale afin de pouvoir reprendre leurs activités.

La Cour Pénale Internationale (CPI)

La volonté de la société civile, des Nations Unies et des organisations internationales est de recueillir suffisamment de preuves pour pouvoir saisir la CPI pour faits de génocide, crimes contre l'humanité ou autres crimes internationaux. Le Procureur de la CPI a d'ailleurs déjà ouvert une enquête préliminaire suite à de nombreux rapports et communications faisant état de meurtres, d'emprisonnements, d'actes de torture, de viols et autres violences sexuelles ou encore de disparitions forcées.

Du point de vue du gouvernement, cette décision est une atteinte grave et flagrante à la souveraineté et à la sécurité nationale. Le Burundi a d'ailleurs procédé à son retrait du traité de Rome instituant la CPI par une loi promulguée par le Président de la République le 28 octobre 2016, elle sera effective au mieux 12 mois après. Il faut cependant noter que ce retrait n'affectera en rien la poursuite de l'examen préliminaire entamé par la Cour, mais l'ouverture d'une enquête sera nécessaire avant fin octobre 2017 pour que des poursuites puissent avoir lieu. La société civile considère que cette volonté de retrait est la preuve que les autorités ont peur et refusent d'être jugées, elle demande dès lors l'accélération des procédures. Il n'en reste pas moins que le retrait du Burundi de la CPI est un signal politique fort. Il s'agit du premier pays à rendre effectif son retrait, l'instance étant depuis un certain temps largement critiquée par les leaders d'autres pays africains.



Animation et vulgarisation du droit à Gatsinga en commune Ndava

Ainsi, la crise politique de 2015, donnant lieu, au fil des mois, à des centaines de cas de tortures, à la mort de plus de 500 personnes selon un représentant des Nations Unies⁸ (2000 selon les organisations de la société civile) et à la fuite de centaines de milliers d'autres, est devenue, en outre, une crise économique profonde, aggravée par de mauvaises récoltes en 2015 et 2016. Ce contexte politique et économique a ensuite dégénéré, au dernier trimestre 2016, en crise humanitaire (sur le plan sanitaire – paludisme endémique et pics contextuels et alimentaires). Malgré les difficultés, il est important que les organisations internationales poursuivent leur travail tout en ajustant leurs approches et leurs stratégies. Parallèlement à cela, la pression internationale (UA, ONU, UE, partenaires techniques et financiers de la République du Burundi) doit également continuer à s'exercer et se montrer plus décisive pour éviter que les risques de guerre civile, voire de génocide, se développant actuellement au Burundi n'explorent.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

L'année 2016 au Burundi a été marquée par la clôture de 2 projets et le lancement d'un projet.

Lutte contre l'impunité culturelle et judiciaire des violences contre les femmes au Burundi

Ce projet a été mis en œuvre en partenariat avec l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB) et le Collectif des Associations des ONGs Féminines du Burundi (CAFOB).

Ce projet a été conçu en réponse à un contexte culturel favorable à la commission de violences basées sur le genre au Burundi et dont les effets sont accentués par la crise que connaît actuellement le pays. Le but de ce projet est, dans un premier temps, de mieux informer les victimes et victimes potentielles de leurs droits et de contribuer à un changement de mentalités dans les communautés. Un autre volet du projet vise davantage à assister les survivants des violences basées sur le genre (VBG) au niveau psychologique, médical et juridique ainsi qu'à sensibiliser et mobiliser les acteurs administratifs, judiciaires et sociaux dans la lutte contre l'impunité des violences basées sur le genre.

Plus concrètement, le premier volet de l'intervention avait pour but de promouvoir et appuyer la prévention et la dénonciation des violences basées sur le genre à travers des actions de sensibilisation et d'information. Le but ultime recherché était que les femmes, les hommes et les communautés perçoivent les violences sexuelles et domestiques comme des actes néfastes et répréhensibles, et développent une attitude de soutien envers les victimes. Les leaders communautaires ont été particulièrement impliqués dans ce volet de sensibilisa-

⁸ <http://www.jeuneafrique.com/319399/politique/burundi-washington-hausse-contre-gouvernement-accuse-detre-lelement-moteur-de-crise/>

République du Burundi

Pour résumer, ce sont :

- 1134 hommes et femmes qui ont bénéficié de services dédiés de prise en charge des VBG, au niveau juridique, psychologique et médical en plus des 451 personnes ayant bénéficié d'une écoute, orientation juridique et médiation dans les autres domaines.

- Potentiellement 500 000 auditeurs qui ont entendu les spots et programmes longs de vulgarisation du droit et de sensibilisation aux VBG. Les évaluations menées auprès des membres des clubs d'écoute ont permis de mettre en avant le fait que, suite à ces émissions radios, 99.8% des gens considéraient que les VBG étaient des comportements néfastes et répréhensibles (ils n'étaient que 49% en début de projet). Cette reconnaissance du caractère néfaste et répréhensible des VBG a permis aux victimes, victimes potentielles et proches de victimes de prendre conscience du caractère anormal de cette situation mais aussi de connaître leurs droits et les acteurs compétents pour les faire valoir. Du côté des auteurs et auteurs potentiels, ils ont pris conscience du fait que de tels comportements étaient sanctionnés par la loi.

- 16.293 personnes, dont 6.674 femmes, 4.302 hommes et 4.749 jeunes des deux sexes et 568 leaders communautaires des deux sexes qui ont participé aux animations communautaires de vulgarisation du droit. Les leaders communautaires ont pu apprendre à distinguer les VBG civiles des VBG pénales et améliorer leur connaissance en ce qui concerne les acteurs compétents pour ces deux types de VBG. Au niveau de la population, on constate une meilleure connaissance des mécanismes de prise en charge des victimes. En outre, 2.028 personnes ont participé plus directement au changement de mentalité via les dialogues communautaires.

- Environ 568 élus, leaders traditionnels et religieux qui se sont engagés dans les dialogues communautaires et animations de vulgarisation du droit.

Financement : nouveau projet co-financé par la DGD et Radio Netherlands Worldwide (RNW) pour une durée de 12 mois.

Pour une justice de proximité renforcée au Burundi

L'objectif de ce projet était d'améliorer l'accès des justiciables de Mwaro, Muramvya et Bururi à une justice de proximité plus transparente et plus efficace. Pour ce faire, le projet comportait 2 volets. Le premier concernait l'offre de justice (activités de renforcement des capacités des magistrats des tribunaux de résidence) et le second la demande de justice (activités de sensibilisation, de monitoring de la justice et d'orientation juridique).



Présentation du projet à Mwaro

tion, afin de légitimer et appuyer les messages et attitudes promues (changement de l'interprétation et du vécu des masculinités et des féminités). Afin d'atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été mises en place :

- Emissions radios de sensibilisation et d'information : en prélude de ces diffusions, des formations de base en droit avaient été organisées pour les cadres de coordination de CA-FOB et des formations en problématiques genre et VBG pour les cadres de l'AJCB, du CAFOB et de RCN J&D.

- 85 dialogues communautaires et 85 animations de vulgarisation du droit et d'information sur la prise en charge des victimes.

Le but du second volet était d'améliorer la protection des femmes, la défense de leurs droits ainsi que de renforcer une réponse adaptée et efficace des acteurs de la justice de proximité aux niveaux judiciaire, administratif et social, face aux violences sexuelles et domestiques.

A cette fin, il s'agissait d'abord de Afin d'atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été mises en place :

- Concertation des acteurs de la chaîne pénale et de prise en charge sociale des victimes et réunions de suivi des engagements. Pour préparer cela, un atelier de développement de la méthodologie et des outils des réunions de concertation a été organisé. Les animateurs des concertations ont également été formés.

- Accompagnement intégré des victimes dans la défense de leurs droits et leur protection. Cela passait par des séances d'écoute et d'orientation juridique et psychosociale pour les femmes victimes de violences, l'octroi d'une assistance judiciaire par des avocats et une orientation médicale ou une aide à l'accès aux soins de santé pour les femmes victimes de violences.

République du Burundi



Emission de jeu-concours Barushenguhere à Mawaro

Les résultats du projet peuvent se résumer comme suit:

- il apparait que les justiciables ont acquis une meilleure connaissance des acteurs de la justice de proximité en général et de l'organisation et des compétences des tribunaux de résidence en particulier.

- 75% des justiciables ont déclaré avoir renforcé leurs connaissances des compétences des acteurs de la justice de proximité.

En outre, le nombre de personnes connaissant les tribunaux de résidence et leurs compétences a augmenté de presque 50%. La justice de proximité est ainsi apparue plus accessible intellectuellement. On peut également noter que la lenteur perçue par les justiciables concernant les tribunaux de résidence a été divisée par 3.

Au niveau des personnes actives au sein des Tribunaux de résidence (première instance), elles ont pu améliorer leurs capacités techniques sur des points cruciaux de leurs fonctions : accueil et orientation des justiciables, rédaction des jugements, connaissances pratiques des textes de droit pénal et civil.

Financement : Il s'agit d'un projet clôturé en février 2016, financé par la DGD.

Renforcement de la concertation et du plaidoyer pour l'amélioration de l'accès des femmes à la justice

Le projet en question se concentrait sur le renforcement des capacités des organisations partenaires Dushirehamwe et CAFOB, ainsi que des associations féminines membres de ces réseaux, en particulier dans la collecte de témoignages et le plaidoyer.

2016 a été l'occasion de réaliser les dernières animations de vulgarisation du droit au niveau collinaire et de pour-

suivre l'action de plaidoyer au niveau national en vue d'une meilleure intégration des besoins des femmes en matière d'accès à la justice.

Les résultats de ce projet peuvent se résumer comme suit :

- Les formations suivies par les membres de Dushirehamwe et du CAFOB leur ont permis d'augmenter leurs connaissances juridiques de 37%, soit 7% de plus que le résultat initialement souhaité.

- L'atelier de conception des outils de vulgarisation du droit réunissant des cadres des organisations partenaires formés en droit a permis d'échanger les expériences respectives en la matière et de définir le format et le contenu des outils .

- Organisation de 3 sessions de formation en droit, techniques d'animations de vulgarisation du droit et de discussions communautaires au niveau provincial pour 60 animateurs CAFOB et Dushirehamwe. Grâce à cela ils ont ensuite pu mener 231 campagnes de vulgarisation du droit. L'évaluation des outils utilisés lors de ces animations a été positive car il en ressortait que les images et contenus des notices d'animation correspondaient parfaitement aux préoccupations de la population et que le format était bien adapté au public cible. A la fin du projet, les animateurs ont tous déclaré avoir acquis des outils, une expérience et une méthodologie de vulgarisation du droit qu'ils pourront continuer à utiliser dans le futur.

- Les différentes activités de plaidoyer du projet ont permis à l'ensemble des organisations féminines participant au projet de rédiger et de rendre publique une note conjointe de plaidoyer pour un meilleur accès des femmes à la justice. Cette note est inspirée des données collectées par les animateurs des deux partenaires lors des soixante discussions communautaires menées dans les vingt communes d'intervention. Ces données ont ensuite été analysées et retravaillées par les cadres et animateurs lors de trois ateliers provinciaux. Finalement, les différents éléments relevés ont été discutés lors d'une table ronde provinciale réunissant les acteurs de la justice de proximité. Une note reprenant trente recommandations a été partagée au sein des réseaux d'organisations féminines, publiée sur les sites web des différentes organisations du projet et distribuée aux acteurs politiques et judiciaires nationaux et locaux des provinces d'exécution du projet.

- Les cadres et animateurs ont affirmé lors de différentes évaluations avoir renforcé leur collaboration et leurs capacités à formuler des recommandations concrètes auprès des autorités locales et nationales pour un meilleur accès des femmes à la justice.

Financement : financé par l'Union européenne sur la ligne budgétaire ANE-AL, et clôturé en février 2016.

République démocratique du Congo



INFORMATIONS GENERALES

Population : 81 331 050 (CIA 2016)

Superficie : 2 345 409 km²

Capitale : Kinshasa

RNB/hab. : 410 \$ (Banque mondiale/2015)

IDH : 0.435-178^{ème} (PNUD 2017)

Contexte

Tensions politiques et restrictions des libertés

L'année 2016 était l'année de tous les enjeux mais aussi de tous les dangers pour la République démocratique du Congo (RDC). En effet, 2016 marquait légalement la fin du mandat du Président Kabila. Dès mars 2016, la Commission électorale nationale indépendante faisait savoir que les élections ne pourraient se tenir dans les délais fixés par la Constitution. En mai, la Cour constitutionnelle estimait quant à elle que le Président Kabila pourrait se maintenir au pouvoir au-delà du 19 décembre et ce, jusqu'à la prise de pouvoir de son successeur. L'année a ainsi été émaillée de tensions régulières au gré des rebondissements politiques et constitutionnels, avec des répressions sévères des manifestations organisées par la société civile ou l'opposition dans différentes villes du pays. Comme en attestent les rapports d'Amnesty International et Human Rights Watch¹, plus d'une centaine d'arrestations arbitraires d'activistes des droits humains ou de sympathisants de l'opposition ont été recensées en 2016. La liberté d'expression a été mise à mal avec 87 atteintes recensées par Journalistes en danger (JED), allant du brouillage d'ondes radiophoniques à l'arrestation arbitraire de journalistes. Autant de signes alarmants de la restriction de l'espace politique dans le pays.

Au vu de toutes les tensions, une tentative de médiation a été mise en place par l'Union africaine mais son rapport final a été rejeté par l'opposition, la société civile et le mouvement de la jeunesse. Il prévoyait notamment le report des élections pour 2018, délai jugé déraisonnable.

Finalement, le 31 décembre 2016, un accord a été signé sous la médiation de l'Eglise catholique entre la majorité présidentielle, les représentants de la société civile et de l'opposition. Cet accord de la Saint-Sylvestre prévoit notamment l'organisation de l'élection présidentielle avant la fin de l'année 2017, l'interdiction pour le président Kabila de briguer un 3^{ème} mandat et qu'aucun référendum ou modification de la Constitution ne

puisse être effectué. Autre élément important, l'accord prévoit que le nouveau premier ministre soit proposé par le Rassemblement, principale plateforme de l'opposition. Malheureusement, aucun calendrier ou plan de mise en œuvre de cet accord n'a été prévu. De plus, le président Kabila n'a pas lui-même signé l'accord et aucune précision n'a été faite concernant les mesures prises pour mettre fin au climat de répression.

Foyers de violences à l'Est et au Kasai

Les tensions politiques ont contribué à enliser l'Est du pays dans des violences quotidiennes. Les groupes armés sont toujours actifs, voire plus présents comme dans la région de Béni (Nord-Kivu) et de nombreux crimes contre les civils continuent d'être perpétrés quotidiennement. Mais une nouvelle zone d'insécurité a attiré l'attention à partir du mois d'août 2016 avec l'éclatement du conflit désormais connu sous le nom de *Kamuina Nsapu* dans la région du Kasai. Nées d'un conflit d'autorité entre le pouvoir central et un chef traditionnel local, les violences du Kasai ont rapidement pris une ampleur tragique : 42 fosses communes retrouvées, un million de personnes déplacées... les victimes et les exactions sont encore loin d'avoir toutes été recensées. Deux enquêteurs mandatés par les Nations Unies ont été tués début 2017.

Ces conflits se déroulent sur fond de décentralisation, qui était un autre grand enjeu de l'année 2016 pour la RDC. La nouvelle Constitution de 2006 prévoyait une réforme administrative portant le nombre de provinces de 11 à 26 et décentralisant donc davantage le paysage institutionnel congolais. Le retard accusé pour la mise en œuvre de la décentralisation n'a fait qu'accentuer le scepticisme d'une partie de l'opposition quant aux intérêts sous-jacents à cette réforme. En effet, pour certains acteurs, la décentralisation cache une tentative de peser sur le calendrier électoral tout en divisant les principaux concurrents à l'élection présidentielle. Cette réforme a en outre provoqué des tensions au sein de la majorité présidentielle, certains membres se trouvant d'ailleurs aujourd'hui dans l'opposition, dans le camp des partisans de l'alternance politique. S'il est

¹ Voir <https://www.hrw.org/fr/world-report/2017/country-chapters/298106> et <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/democratic-republic-of-the-congo/report-democratic-republic-of-the-congo/>

République démocratique du Congo

évident que la décentralisation devait établir une administration et une justice plus proches du citoyen, cela ne se fait pas sans problème en termes de moyens matériels et humains. Qui plus est, les tensions politiques actuelles hypothèquent l'efficacité de cette réforme et le respect d'un calendrier électoral déjà maintes fois reporté.

Situation économique

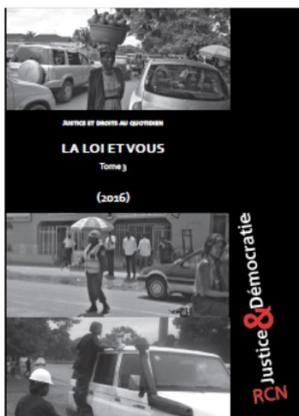
La situation politique et les violences qui en découlent sont venues aggraver une situation économique déjà difficile. Selon le PNUD, 63% de la population vivrait sous le seuil de pauvreté et n'aurait donc pas accès aux services de base (soins de santé de qualité et éducation), à une alimentation suffisante (l'insécurité alimentaire toucherait près de 7 millions de personnes dans le pays) ou encore à de l'eau potable. En outre, le cours du franc congolais s'est effondré, ce qui a fait chuter le pouvoir d'achat.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie en RDC

Justice et médias

Protéger et former les journalistes pour renforcer la liberté d'expression en RDC

S'inscrivant dans la continuité de deux projets précédemment financés par l'Union européenne et l'ambassade des Pays-Bas en RDC², le projet *Protéger et former les journalistes pour renforcer la liberté d'expression en RDC* avait pour double objectif de renforcer les capacités des journalistes dans le traitement des informations juridiques et judiciaires, et de renforcer les mécanismes de protection dont ils bénéficient. RCN J&D et ses partenaires Journalistes en Danger (JED) et l'Union congolaise des femmes des médias (Ucofem) ont mis l'accent sur la dimension genre, aussi bien en ce qui concerne le traitement du genre par les médias que la place des femmes journalistes dans le paysage médiatique congolais.



Concernant la protection, JED et Ucofem, ont insisté sur la déontologie des journalistes (protection au niveau individuel) et sur l'implication des cadres des médias (unions professionnelles et instances étatiques telles que le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication), sans oublier le rôle des acteurs politico-administratifs et judiciaires pour la protection et l'amélioration des conditions d'exercice des journalistes. Ils ont pris des en-

gagements et essayé de trouver des solutions pour pallier aux risques pesant sur les journalistes. Au cours de l'année, JED a poursuivi son monitoring des atteintes à la liberté de la presse, tandis qu'Ucofem a pu poursuivre son travail de monitoring du genre dans les médias. De manière plus structurelle, certaines rédactions se sont engagées à embaucher plus de femmes journalistes ou à intégrer des rubriques genre dans leurs publications.

Pour renforcer le lien entre les acteurs de la presse et de la justice, des rencontres ont eu lieu et des réseaux informels se sont créés, renforcés par des outils tels que le Répertoire des journalistes juridiques ou des groupes WhatsApp. La confiance entre les deux corps professionnels s'en est vue renforcée et les relations fluidifiées.

Enfin, le lien avec la population et les justiciables n'a pas été oublié : 727 personnes dont 477 femmes ont participé à des clubs d'écoute au Nord-Kivu et à Lubumbashi, les émissions-débats produites dans le cadre des clubs d'écoute ont été diffusées et suivies sur les radios locales.

Données clés :

- Près de 50 journalistes formés et accompagnés ;
- Extension du réseau d'alerte de JED avec 26 nouveaux correspondants ;
- 87 atteintes recensées par JED, 10 alertes publiées pour le suivi de cas d'atteintes aux droits des journalistes ;
- 727 justiciables (dont 477 femmes) informés et ayant pris part à des débats sur leurs droits au cours de 25 clubs d'écoute ;
- 44 articles et émissions radio produits sur la question de la justice et du genre ;
- 100 magistrats, officiers de police judiciaire, avocats, autorités locales, élus des provinces de Kinshasa, du Nord-Kivu, et du Haut-Katanga sensibilisés à la liberté de la presse et à l'intérêt de réformer la loi sur la presse de 1996 ;
- 50 cadres des médias et patrons de presse impliqués pour une réforme du secteur ;
- 17 journalistes soutenus dans la revendication de leurs droits vis-à-vis de leurs employeurs.

² Contribuer à la liberté d'expression en RDC, 2010-2013, financement UE ligne IEDDH ; Contribuer à la liberté d'expression en RDC, 2014-2015, financement Ambassade des Pays-Bas en RDC.

République démocratique du Congo

Justice et Corruption

Témoignages / histoires de succès

Un parent a expliqué que grâce au club d'écoute, il a refusé de marier sa fille de 16 ans, alors que les procédures coutumières étaient déjà entamées ;

Au Nord-Kivu, après un club d'écoute sur le partage des biens en cas de mariage et successions, une jeune fiancée a imposé le régime de la séparation des biens à son futur époux, qu'elle soupçonnait d'être intéressé par son patrimoine. Celui-ci a refusé et même rompu le mariage, confortant les doutes de la jeune femme.

Après un club d'écoute sur l'acquisition des terres à Kibumba dans le territoire de Nyirangongo, les participants ont appris qu'il faut avoir des documents même pour une terre héritée. Tout un groupe de ce village, possédant des terres mais n'ayant pas de documents appropriés, a contacté l'ONG Caritas qui les a aidés à régulariser leurs titres.

"J'ai participé à la formation sur le genre animée par une consultante qui a su me faire comprendre pour la première fois l'importance de toujours porter des lunettes genre dans tout ce que nous faisons. Depuis, ces lunettes n'ont plus quitté mes yeux. Cette formation a changé ma vie".

Journaliste à Goma



T-shirts de sensibilisation avec le slogan du réseau contre la corruption

Projet KULETA HAKI - Provide Justice

Ce projet financé par INL (département d'Etat américain) via l'institut de recherche CDA – Collaborative Learning Projects tente de répondre à la problématique de la corruption, spécialement dans le secteur de la justice pénale à Lubumbashi, Province du Haut-Katanga. Les pratiques de corruption sont profondément enracinées dans les institutions et la société congolaise. Au niveau du secteur judiciaire congolais, la corruption et les pressions politiques empêchent la mise en application de la loi et freinent l'accès équitable de la population à la justice. Il s'agit d'envisager le phénomène de façon dynamique, sous l'angle des relations entre les parties d'un système, plutôt que sur les parties elles-mêmes. Cette approche permet d'identifier les leviers existants pour le changement du système qui permet la corruption. Les premiers leviers potentiels identifiés sont les dynamiques de résistance à la corruption et les manifestations de mécontentement vis-à-vis de la corruption.

Le projet permet donc à des acteurs du secteur judiciaire déjà résistants aux pratiques corruptives de se retrouver dans une dynamique collective à travers un réseau. Ce réseau, informel et mis en place dans le cadre du projet, réunit 20 magistrats, avocats, greffiers, défenseurs judiciaires, policiers, journalistes et enseignants. Ces personnes, appelées « îlots d'intégrité », se trouvent renforcés dans leur engagement. Sur base de leurs convictions, mais aussi de formations, de séances d'information etc., ils définissent eux-mêmes les stratégies qui leur semblent adéquates pour lutter contre la culture de la corruption dans le secteur judiciaire. La dynamique collective ainsi développée permet de faire « tache d'huile » et d'attirer de plus en plus de personnes dans cet engagement : c'est ainsi que chacun, fort du soutien du Réseau, a pu au cours de l'année convaincre et à son tour soutenir des collègues dans son propre milieu. Fin 2016, le réseau s'était élargi à des groupes informels dans les juridictions de Lubumbashi, et a vu la création d'un sous-groupe pour la police ainsi qu'un groupe de réflexion sur le lien entre genre et corruption.



Participant à un club d'écoute à Lubumbashi

Financement : Direction générale de la coopération au développement, Royaume de Belgique

République démocratique du Congo

Financement : US State Department, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL).

Données clés :

- Extension du réseau de 20 à 50 personnes disséminées dans les juridictions de la ville de Lubumbashi ;
- Renforcement des capacités de résistance des membres à travers des formations sur la corruption et un mécanisme de partage des réussites et des obstacles pour la définition de nouvelles stratégies et un soutien mutuel ;
- Création de 2 sous-groupes spécifiques sur la corruption au sein de la police et le lien entre genre et corruption ;
- 5 clubs d'écoute ayant réuni 150 personnes et permis la libération de 5 jeunes femmes maintenues en détention irrégulière ;
- Un blog qui permet de suivre les avancées et questions qui se posent dans ce projet et dans les interventions de lutte contre la corruption en général :

<http://www.blog.cdacollaborative.org/category/anti-corruption/>

Suite à un club d'écoute sur la détention préventive à Lubumbashi, 5 jeunes filles et femmes victimes de détention irrégulière ont été libérées ; 3 autres dossiers ont été transmis au magistrat et les audiences ont été fixées.

Financement : US State Department, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL).



Justice de proximité

Projet pour une meilleure sécurité juridique

Ce projet, lancé en avril 2014, s'est clôturé en mars 2016. Il avait pour objectif de contribuer à une plus grande sécurité juridique des citoyens de Kinshasa et du Kasai-Occidental. Mis en œuvre avec les organisations partenaires Soprop, RJMP et TDH³, ce projet a permis de réduire les détentions arbitraires au cours de la garde à vue et de favoriser une meilleure mobilisation des acteurs de contrôle et des agents ainsi qu'une meilleure redevabilité. L'étude sur les modes de résolution formels et informels des conflits fonciers à Kinshasa et au Kasai-Occidental, produite en 2015, a été présentée et diffusée auprès des partenaires techniques et financiers du secteur de la justice.

Le projet a été également une opportunité de renforcer les organisations congolaises partenaires, SOPROP et RJMP, à travers un soutien, technique, méthodologique et matériel.

Financement : Direction générale de la coopération au développement, Royaume de Belgique.

« La participation de SOPROP aux activités de ce projet a été soutenue par un accès fructueux à différentes opportunités multipliées par RCN Justice & Démocratie, notamment les séances de formation et de renforcement des capacités, les ateliers d'échange, etc. Nous avons beaucoup appris de la méthodologie de RCN Justice & Démocratie et surtout son *insistance sur sa théorie de changement, ce qui nous a permis d'améliorer nos méthodes de travail qui maintenant sont axées sur les résultats et l'orientation vers le changement des comportements* ».

Evaluation faite par SOPROP

Données clés de l'ensemble du projet :

En matière de garde à vue :

- 769 officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire et officiers du Ministère Public (dont 94 femmes) formés et sensibilisés à la protection des libertés fondamentales ;
- 77 cachots contrôlés à Kinshasa et au Kasai, menant à la libération de plus de 50 personnes détenues irrégulièrement ;
- 2000 justiciables informés sur leurs droits au cours des visites des cachots ;
- 10 écoles de 5 communes de Kinshasa ciblées par des actions de sensibilisation des jeunes aux abus de pouvoir et aux libertés fondamentales ;
- Harmonisation et transmission des kits méthodologiques pour le contrôle et le monitoring de la garde à vue dans les cachots ;
- Production et diffusion de l'Etude sur les pratiques de la garde à vue à Kinshasa et au Kasai.



³ Solidarité pour la promotion sociale et la paix, www.soprop.org ; Réseau des jeunes mondial pour la paix (Kasai) ; Travail et droits humains (Kasai)

République démocratique du Congo

En matière de résolution alternative des conflits :

- 150 acteurs locaux (magistrats, autorités villageoises, acteurs de la société civile) de Kinshasa et du Kasai-Occidental formés aux modes alternatifs de règlement des conflits et à aux techniques de concertation et de dialogue;
- 80 conflits cartographiés à travers l'étude sur les modes de résolution formels et informels des conflits fonciers;
- Résolution de 2 conflits collectifs au Kasai (entre 2 communautés) et à Kinshasa (entre un village et l'Institut congolais de conservation de la nature, avec la participation de 43 femmes maraîchères);
- Plus de 200 personnes sensibilisées aux modes alternatifs de règlement des conflits à travers des rencontres autorités/citoyens

Programme d'appui au renforcement de la justice à l'Est de la RDC

2016 marquait également la fin du projet de Renforcement de la justice à l'Est du pays (Nord et Sud-Kivu et Ituri), aussi connu sous le terme de « Uhaki Safi ».

L'action de RCN J&D s'est inscrite dans ces 3 volets essentiels à la réforme de la justice :

- La bonne administration de la justice a été l'un des objectifs principaux du projet, avec un renforcement des actions de contrôle (hiérarchique, monitoring...) pour lutter contre les mauvaises pratiques et contre l'impunité, tout en favorisant la mise en relation entre professionnels œuvrant sur la chaîne pénale : le relationnel qui permet le renforcement de capacités (ateliers mixtes), mais aussi le sentiment de redevabilité envers l'institution ;

- En lien avec la Direction de la formation de la Police nationale congolaise, les actions de formation des officiers de police judiciaire ont été mises en place ; de même avec le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), pour le renforcement des capacités des acteurs de la justice affectés dans les nouveaux tribunaux. Ces processus de formation ont été une opportunité pour ouvrir un dialogue entre les acteurs sur l'articulation entre justice traditionnelle et justice formelle ;

- Le rapprochement justice-justiciables a été au cœur des actions de RCN J&D, à travers des actions de sensibilisation de la population, d'explication de leurs droits et du fonctionnement des juridictions : les justiciables considérés comme acteurs de justice.

Financement : Union européenne, Fonds européen de développement.



Données clés du projet :

En matière de détention irrégulière : 495 personnes en détention irrégulière remises en liberté, plus de 600 cachots et 40 prisons contrôlés, plus de 400 dossiers de détention irrégulière transférés aux juridictions compétentes.

En matière de lutte contre l'impunité des crimes internationaux : plus de 10 enquêtes menées pour des cas de viols, incendies et pillages en Ituri, 400 victimes entendues et 3 officiers FARDC arrêtés.

En matière d'accès à la justice et d'information de la population : 11 000 outils de vulgarisation et d'information diffusés ayant permis de sensibiliser et d'informer près de 10 000 personnes sur leurs droits .

En matière de gouvernance de la justice : plus de 200 magistrats et membres du personnel judiciaire formés, 300 professionnels assermentés, 100 juridictions et 150 commissariats de police contrôlés, 60 outils de gestion des juridictions développés et transmis au CSM (conseil supérieur de la magistrature).

En matière de promotion du genre et de défense des droits des femmes : plus de 200 professionnelles de la justice formées, 42 professionnelles nouvellement assermentées, 38 femmes détenues irrégulièrement libérées, 429 professionnels formés à la lutte contre les violences basées sur le genre.

En matière d'articulation entre justice formelle et informelle : RCN J&D a publié l'étude sur la conciliation dans le territoire de Fizi.

République du Rwanda



INFORMATIONS GENERALES

Population : 12 988 423 (CIA 2016)

Superficie : 26 338 km²

Capitale : Kigali

RNB/hab. : 700\$ (Banque Mondiale/2015)

IDH : 0.498-161^{ème} (PNUD 2017)

Contexte

Situation politique

Pour le Rwanda, l'année 2016 marquait surtout le début des préparations des élections prévues en 2017. Fin 2015, un référendum révisant la Constitution de 2003 a ouvert la voie à une nouvelle candidature du Président Paul Kagamé pour briguer un 3^{ème} mandat en 2017 pouvant être suivi de 2 quinquennats supplémentaires. Tous les partis politiques présents au Parlement s'étaient montrés favorables à ces amendements de la Constitution et au référendum sauf le Parti Démocratique Vert, seul parti d'opposition officiellement reconnu. Les partis politiques non reconnus ou en exil avaient également contesté cette réforme de la Constitution.

Le Parti Démocratique Vert avait formulé plusieurs exigences en matière de réforme politique et électorale et fait savoir qu'il renoncerait à prendre part au scrutin si ses exigences n'étaient pas satisfaites. Bien que ces demandes aient été finalement rejetées en septembre par l'office rwandais de la gouvernance, le Parti Démocratique Vert a tout de même désigné son candidat à l'élection présidentielle en décembre dernier, en la personne de son leader, Dr. Frank Habineza.

Les membres des partis de l'opposition « informelle » ne disposaient quant à eux que de peu ou pas d'espace public pour faire valoir leurs revendications. Plusieurs cas de disparitions ont été signalés dans leurs rangs. Human Rights Watch (HRW)¹ cite notamment les cas d'Illuminée Iragana, disparue dans le courant du mois de mars, Théophile Ntirutwa (responsable local des FDU à Kigali) disparu depuis le mois de septembre ou encore Jean-Marie Kayumba, porte parole du Pacte Démocratique du Peuple.²

Place des médias et de la société civile

La question de la liberté d'expression reste régulièrement soulevée dans le pays. La société civile rwandaise quant à elle demeure fragile et ne semble pas encore avoir réussi à se renforcer à la suite d'années difficiles au cours desquelles elle se plaignait d'intimidation et d'ingérence de la part du gouvernement.

Le rapport annuel de HRW³ précise que de nombreux journalistes continuent de pratiquer l'auto-censure et évitent soigneusement de critiquer les discours ou les politiques du gouvernement. Un journaliste d'investigation a été arrêté à la suite d'une enquête sur la mort d'un homme d'affaires classée comme accident pour la police mais considérée comme suspecte par sa famille. John Williams Ntwari avait en effet été accusé de viol sur mineur, rapidement requalifié d'attentat à la pudeur. Pour le journaliste, cette arrestation était directement liée à sa couverture de l'affaire Rwigara⁴. En outre, le 3 février, la police a confisqué les ordinateurs de deux journalistes de l'hebdomadaire *East African*, Ivan Mugisha et Moses Gahigi. Ils enquêtaient sur des cas d'évasion fiscale et de corruption supposées. La police a brièvement détenu et interrogé Mugisha. Finalement, le 8 août, John Ndabarasa, journaliste à Sana Radio, a été porté disparu. La police a affirmé avoir ouvert une enquête.

Réactions internationales

La communauté internationale et plus particulièrement les Etats-Unis et l'Europe se sont montrés particulièrement préoccupés par la restriction de l'espace public et politique. Ils ont demandé au gouvernement de garantir et de respecter le droit des citoyens à exercer leur liberté d'expression, de conscience et de réunion pacifique.

¹ <https://www.hrw.org/news/2016/09/29/rwanda-opposition-activist-missing>

² <http://www.fdu-rwanda.com/fr/kinyarwanda-les-fdu-inkingi-condamnent-lelevement-de-mr-ntirutwa-theophile-responsable-local-des-fdu-inkingi-dans-la-ville-de-kigali/>

³ <https://www.hrw.org/news/2016/09/29/rwanda-opposition-activist-missing>

⁴ Voir : <http://www.rfi.fr/afrique/20160210-rwanda-journaliste-investigation-arrete-puis-relache>

République du Rwanda

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a quant à lui adopté les conclusions de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Rwanda⁵. Le Rwanda a accepté les recommandations visant à garantir les libertés d'opinion et d'expression et a promis de renforcer sa politique vis-à-vis des défenseurs des droits humains. En juin, les autorités rwandaises ont présenté une feuille de route sur la mise en œuvre des recommandations à l'attention de la société civile et des bailleurs de fonds.

Finalement, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Rwanda en portant une attention particulière sur le dossier de Victoire Ingabire, présidente emprisonnée des Forces démocratiques unifiées, parti d'opposition non reconnu. Une délégation du Parlement européen qui s'est rendue au Rwanda en septembre 2016 s'est vue refuser une rencontre avec Mme Ingabire.

Justice nationale

En février, le gouvernement rwandais a retiré sa déclaration autorisant les individus et les ONG à introduire des recours devant la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Selon lui, cette déclaration était exploitée par des fuyitifs déclarés coupables de participation au génocide. Le 5 septembre, la Cour a fait savoir que le retrait ne prendrait effet qu'au bout d'un an et qu'il n'aurait pas d'impact sur les affaires déjà en cours.

Le mois suivant, un tribunal militaire a condamné le colonel Tom Byabagamba, ancien chef de la garde présidentielle, et le brigadier-général à la retraite Frank Rusagara, ancien secrétaire général du ministère de la Défense, à respectivement 21 et 20 ans de prison, pour avoir notamment « incité à l'insurrection et terni l'image du gouvernement ». Ils étaient accusés d'avoir critiqué le gouvernement, d'avoir prétendu que l'État était impliqué dans des assassinats d'opposants et d'avoir dénoncé la politique étrangère et économique du Rwanda.

Justice internationale

Malgré la fermeture du Tribunal pénal international pour le Rwanda en 2015, les procès concernant les crimes commis durant le génocide se sont poursuivis au Rwanda et ailleurs, selon le principe de la compétence universelle (tout Etat peut poursuivre les auteurs de certains crimes, quel que soit le lieu où le crime a été commis et sans égard à la nationalité des auteurs ou des victimes). C'est sur ce fondement que Léon Mugesera, ancien responsable du parti du Président Habyarimana, a été condamné à la réclusion à perpétui-

té en avril 2016, pour génocide et crimes contre l'humanité. Transféré du Canada en 2012, il a ainsi été considéré comme complice des génocidaires pour avoir directement incité à commettre le génocide et des faits de torture. Il a immédiatement interjeté appel.

Un tribunal français⁶ a déclaré deux anciens bourgmestres de Kabarondo, Octavien Ngenzi et Tito Barahira, coupables de génocide et de crimes contre l'humanité. Considérés comme la personnification locale du pouvoir central, les deux hommes ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce procès était le deuxième concernant le génocide de 1994 au Rwanda tenu en France après celui en 2015 du Capitaine Pascal Simbikangwa condamné en 2015 à 25 ans de réclusion criminelle et dont la peine a été confirmée en appel en 2016.

Plusieurs cas d'extradition vers le Rwanda ont également été notés au cours de l'année :

- En mars 2016, la RDC a transféré l'ancien bourgmestre de Nyakizu (au Sud du Rwanda), Ladislav Ntaganzwa, afin qu'il soit jugé pour génocide et crimes contre l'humanité, conformément au mandat d'arrêt délivré par le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (organisme chargé de poursuivre le travail du TPIR⁷).

- En novembre, Jean-Claude Iyamuremye et Jean-Baptiste Mugimba⁸ (ancien cadre de la Coalition pour la Défense de la République) ont été extradés des Pays-Bas. Ils sont soupçonnés d'avoir été miliciens et d'avoir tué des Tutsi entre avril et juillet 1994.

- Léopold Munyakazi⁹, un professeur, a été extradé vers le Rwanda depuis les États-Unis en septembre. Il aurait organisé des raids nocturnes dans les maisons de familles Tutsi.

- Jean-Claude Seyoboka¹⁰, ancien agent militaire, a été transféré au Rwanda depuis le Canada en novembre. Il est soupçonné de crime contre l'humanité.



Burera Sect Rugengabari cel Bucaca dialogue communautaire

⁵ Pour résumer, voir : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G15/181/70/PDF/G1518170.pdf?OpenElement>

⁶ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/07/genocide-au-rwanda-reclusion-criminelle-a-perpetuite-pour-deux-bourgmestres-juges-en-france_4965199_3212.html

⁷ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/retour-sur-l-arrestation-du-rwandais-ladislav-ntaganzwa-genocidaire-presume_4831843_3212.html

⁸ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/12/deux-rwandais-vont-etre-extradés-des-pays-bas-vers-le-rwanda_5030104_3212.html

⁹ <http://www.bbc.com/news/world-africa-37493505>

¹⁰ <http://www.jeuneafrique.com/375596/societe/genocide-rwandais-canada-extradie-ex-officier-de-larmee-a-kigali/> ¹

République du Rwanda

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du projet « Renforcement de la justice de proximité au Rwanda (SPJR) » lancé en 2015.

Ce projet, couvrant la période 2015-2018, a pour but de renforcer la participation citoyenne à la justice de proximité, d'informer les populations sur leurs droits et le moyen de les faire valoir auprès de la justice de proximité. A terme, il doit permettre de renforcer la capacité technique, organisationnelle et matérielle des acteurs de la justice de proximité dans 5 districts : Burera, Gicumbi, Ngororero, Nyabihu et Nyarugenge. Ce projet vise particulièrement à protéger les droits des femmes et des groupes vulnérables ou marginalisés, surtout en matière d'accès à la justice.

RCN J&D a continué de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de la justice. Lors de son processus d'harmonisation, ce dernier a validé et repris les outils proposés par RCN J&D en matière de formation, coaching et monitoring des Abunzi (comités conciliateurs).

Il existe deux principaux types d'incidences attendus du projet SPJR. Premièrement, l'amélioration du niveau et de l'accessibilité des services de justice au Rwanda en renforçant la capacité des acteurs de la justice de proximité (PJA), y compris les comités Abunzi qui ont pour mandat la résolution des conflits au niveau local, les autorités locales (AL), dont les secrétaires exécutifs des Cellules et Secteurs, les Chargés de l'état civil et les agents des Maison d'Accès à la Justice (MAJ) ainsi que les organisations de la société civile travaillant dans le secteur de la justice (notamment les ONG rwandaises fournissant l'aide juridique). Deuxièmement, renforcer et aider les usagers de la justice en sensibilisant le public aux lois fréquemment appliquées et le fonctionnement du système de justice au Rwanda.

En 2016, le projet a déjà connu quelques réalisations importantes en lien avec les acteurs de la justice de proximité. Les comités Abunzi et les AL ont commencé à bénéficier des formations, coaching et distributions de matériel. Ainsi, les kits Abunzi ont été distribués aux 444 comités Abunzi que couvre le projet. Des formations portant sur les lois les plus communément utilisées, des techniques de médiation, le fonctionnement des comités Abunzi et l'utilisation des différents outils ont également été organisées pour les agents des MAJ et les formateurs de RCN J&D afin qu'ils puissent travailler en synergie pendant les formations des comités Abunzi.

Ces activités ont eu pour effet d'améliorer la qualité de la collaboration entre les comités Abunzi et les AL (Secrétaires exécutifs et charge d'état civil) ainsi que le respect des procédures utilisées devant les Comités Abunzi. Au cours de l'année 2016, 1.332 des 3.552 Abunzi et les autorités locales travaillant dans les cinq districts du projet SPJR ont bénéficié de 5 jours de formation. Les 2.220 personnes restantes complèteront leur formation au début de 2017. Une séance de coaching dispensée par RCN J&D et les agents MAJ pour chaque comité Abunzi sera ensuite organisée pour renforcer plus significativement leurs compétences.

Des ateliers de coaching par les juges des tribunaux de base (TB) ont également été organisés par RCN J&D et conduits par les juges des TB et les agents MAJ pour les Abunzi et les Secrétaires Exécutifs (SE) au niveau des secteurs. Les TB apposent la formule exécutoire aux décisions des comités Abunzi avant leur exécution. Ils connaissent aussi le fond de l'affaire quand ils sont saisis par l'une des parties qui n'est pas satisfaite de la décision des Abunzi. Cela a permis d'améliorer la qualité des décisions prises par les Abunzi et la collaboration entre les différents acteurs de la justice de proximité favorisant ainsi une meilleure compréhension réciproque des mandats et des règles de procédure.



Photo Official Handover ceremony of Abunzi kits March 2017

De leur côté, Arama, Haguruka et Tubibe Amahoro, des organisations de la société civile (OSC) partenaires, ont vu leurs capacités renforcées au niveau financier, technique et institutionnel, notamment dans la planification stratégique, la communication externe, le suivi, évaluation et apprentissage, l'inclusion des personnes handicapées ou vulnérables. Ce travail de renforcement des capacités s'effectue sur base d'un diagnostic et d'une évaluation de besoins.

République du Rwanda

Ainsi, six dialogues provinciaux ont pu être organisés. Ils ont essentiellement porté sur le rôle de la société civile en général et plus particulièrement dans le secteur de la justice rwandaise. Quatre jours de discussion et de réflexion ont été animés par les OSC partenaires (deux phases à trois endroits différents pour les OSC du Rwanda travaillant dans la province du Nord, dans la province de l'Ouest et/ou dans la ville de Kigali). 72 acteurs de la justice de proximité issus de 59 OSC ont participé à la première phase et 60 participants de 53 organisations à la deuxième. Les échanges ont porté sur la définition de la société civile, les membres qui la compose, son rôle, ses stratégies pour influencer le changement ou encore l'histoire et la typologie des OSC. Les acteurs de la justice de proximité ont ensuite utilisé les informations reçues lors de ces dialogues pour mener une réflexion avec leurs pairs sur le rôle de la société civile au Rwanda. Ces dialogues ont également représenté pour eux l'opportunité de renforcer leur réseau.

Un réseau informel a finalement été mis en place pour regrouper toutes les OSC participant aux JRLOS (Justice, Reconciliation, Law and Order Sector)¹¹ dans les 5 districts d'intervention du projet en cours. Il s'agit ici de la première opportunité des OSC d'entrer en contact avec d'autres membres de la société civile actifs dans les comités JRLOS, forum où se retrouvent tous les acteurs du Secteur de la Justice. Les OSC présentes ont échangé sur leurs rôles respectifs au sein des JRLOS, les défis auxquels elles devaient faire face et la manière dont leurs impacts au sein des comités pouvaient être maximisés.

On peut également noter, pour l'année 2016, des réalisations importantes en lien avec la sensibilisation du public. Tout d'abord, pour sensibiliser le public aux lois les plus communément utilisées (par exemple, la VBG, le code de la famille, la succession et les libéralités, le foncier et le fonctionnement du système judiciaire au Rwanda), RCN J&D utilise plusieurs stratégies complémentaires comprenant notamment des programmes radio, des affiches, des dépliants et des dialogues communautaires.

Initialement, RCN J&D a mené un sondage public pour identifier les besoins d'information des citoyens dans la zone du projet et a travaillé avec le Ministère de la Justice (MINIJUST) et les OSC partenaires dans le projet pour créer les messages en vue des campagnes de sensibilisation du public. Ces messages ont été utilisés pour la conception du contenu des dialogues communautaires, des programmes de radio et du matériel de l'Information Education Communication (cinq affiches, quatre

dépliants et une boîte à images destinés à l'animation des dialogues communautaires).

25.000 dépliants et 3.000 affiches ont été imprimés en octobre 2016 pour distribution lors d'activités de sensibilisation du public afin d'aider le public à conserver fidèlement l'information fournie.

RCN J&D a formé des animateurs de district de trois partenaires des OSC (Arama, Haguruka et Tubibe Amahoro) pour animer les dialogues communautaires participatifs. Au total, 105 dialogues communautaires sont prévus entre octobre 2016 et mars 2017. À la fin du mois de décembre 2016, 59 dialogues communautaires ont été animés avec 2.350 participants (1.198 hommes et 1.152 femmes) sur 2.360 invités (soit un taux de participation de 99,6%).

En ce qui concerne les programmes de radio, une émission hebdomadaire de 20 minutes de la série *Radio Drama* de 20 épisodes et 20 *Radio Sketches* de trois minutes sont diffusés. Depuis novembre 2016, un Radio Magazine de 20 minutes a également commencé à être diffusé sur une base mensuelle. Toutes les émissions de radio couvrent des thèmes similaires à ceux des dialogues communautaires. Les émissions de radio ont été enregistrées en kinyarwanda et diffusées aux heures de pointe sur la station la plus écoutée sur l'ensemble du pays, Radio Rwanda. L'audience de ces programmes est estimée à plus d'un million de Rwandais.



Financement : Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA).

¹¹ Il s'agit d'une structure de coordination devant permettre aux institutions du secteur de travailler efficacement ensemble en poursuivant des objectifs communs. Elle inclut des représentants du Ministère de la Justice, de la Police Nationale, du Service Correctionnel Rwandais, des autorités Nationales de Poursuites Pénales, de la Rwanda Bar Association, des huissiers de justice et d'ONG agissant dans le secteur de la justice, de la réconciliation et des droits humains. Leurs objectifs spécifiques sont d'assurer : un accès universel à une justice de qualité, l'éradication de l'idéologie génocidaire et le renforcement des mécanismes de réconciliation, le respect de l'état de droit, la promotion des droits humains et finalement, le maintien et l'amélioration de la loi et de l'ordre.

Europe



Contexte

En Europe, l'année 2016 a surtout été marquée par les différents attentats perpétrés en France, en Allemagne mais aussi en Belgique. Ces événements tragiques sont venus renforcer un climat de méfiance et de peur de l'autre, les préjugés notamment envers la communauté musulmane mais aussi les discours racistes et haineux. Mais la violence et les conflits n'ont pas fait de victimes qu'en Europe, il n'y a qu'à voir ce qui se passe quotidiennement en Syrie. Ainsi, les enjeux posés par l'actualité qui sont la multiplicité des conflits et des crimes commis contre les populations civiles, les vagues actuelles de réfugiés mais aussi la persistance des discours de haine et la radicalisation politique et religieuse rencontrent les questions abordées dans les interventions de RCN J&D en Europe et plus particulièrement en Belgique.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Transmettre la mémoire des crimes internationaux pour éveiller la conscience citoyenne

Ce projet a été mis en œuvre avec l'appui financier de la DGD (jusqu'en avril 2016) et de la Fédération Wallonie Bruxelles (cellule Démocratie ou Barbarie). Il avait pour objectif de partager la thématique et les enjeux de la transmission de la mémoire des crimes internationaux contemporains avec le public belge et les acteurs concernés. Plus spécifiquement, deux résultats étaient recherchés. Le premier consistait en l'organisation d'espaces de réflexion et de dialogue sur la prévention des crimes internationaux contemporains et les enjeux du vivre ensemble. Le second, visait à favoriser la mise en contact, la complémentarité et une meilleure communication entre les acteurs belges actifs dans la transmission de la mémoire et ceux actifs dans le domaine de la prévention des crimes internationaux contemporains.

Poursuite du développement des outils pédagogiques et des animations

Tout d'abord, 4 émissions de la Série 2 (interviews avec des auteurs de crimes internationaux, réalisées pour RCN J&D par Pascaline Adamantidis) ont été enregistrées en version courte en français et traduites en néerlandais, ce qui facilite l'utilisation de cet outil dans le cadre scolaire. Les participants aux animations peuvent ainsi, en plus des témoignages de victimes, entendre des témoignages d'auteurs de violences (jugés ou non, incarcérés ou en liberté mais tous en posture d'aveu) et appréhender les engre-

nages qui mènent à la violence de masse. Ces récits invitent en effet à une réflexion sur l'acte injuste et criminel en prenant notamment conscience de ses conséquences (exclusion sociale, prison, vengeance, traumatisme psychique...) mais aussi de ses causes en aidant à comprendre les processus et les influences qui peuvent pousser un citoyen à participer à de telles violences. Ce travail de mémoire, envisagé comme une narration à plusieurs voix, met en évidence le fait que la logique du crime collectif implique une chaîne de responsabilités dont chacun doit assumer sa part.

Toujours en ce qui concerne la Série 2, un support pédagogique a été conçu et dupliqué en 100 exemplaires comprenant un livret de présentation de la série radiophonique, et une clef USB contenant les supports d'animation (interviews audio, fiches didactiques et clips vidéo réalisés en 2015). Ils viennent accompagner les animateurs et les enseignants dans l'exploitation de la série en leur apportant une grille de décryptage des récits en construisant des ponts avec la théorie. Les fiches pédagogiques traitent de deux thématiques : (1) les processus et engrenages qui mènent à la violence de masse et (2) les responsabilités face aux crimes de masse.

L'ensemble des outils ainsi développés ont été utilisés lors des animations réalisées dans des écoles francophones et néerlandophones, auprès de membres d'associations actives dans le secteur de l'éducation au développement ou encore auprès d'étudiants en droit et en coopération internationale. Afin d'accroître la portée et la durabilité de ces actions, RCN J&D a organisé des formations pour les professeurs et futurs professeurs ainsi que les membres des équipes d'Annoncer la couleur (CTB), des formateurs en alphabétisation et des médiateurs pénaux. En tout, ce sont près de 65 jeunes qui, en 2016, ont été sensibilisés via l'école, les mouvements de jeunes ou encore la diaspora. Le projet a également permis de former 98 professeurs et autres acteurs professionnels.

Diffusion des supports et outils pédagogiques

Pour assurer la large diffusion de ces outils, une mise à jour de la page internet de RCN J&D a été réalisée avec la mise en ligne des outils pédagogiques et la traduction en néerlandais des pages du site qui concernent l'action. Les 3 clips vidéo qui présentent le projet et ses objectifs, produits en 2015, ont également été mis en ligne sur le site de RCN J&D (voir <http://rcn-ong.be/-Europe-?lang=fr> et <http://rcn-ong.be/-Europa-programma-?lang=nl>).

En 2016, la diffusion des supports et outils pédagogiques (Série 1 et 2, mallette pédagogique, la brochure « Enjeux et défis pour un travail des mémoires sur les crimes internationaux contemporains », réalisée après l'atelier de juin 2015 en version papier), a également continué auprès de personnes intéressées qui se sont présentées au siège de l'association ou qui ont été rencontrées lors d'événements.

Engagement « sur mesure » avec les jeunes de la diaspora

Même loin du conflit et de la violence, les diasporas continuent de porter l'histoire douloureuse de leur pays d'origine et le cadre scolaire n'offre généralement pas les conditions de confidentialité et de confiance pour aborder ces questions. En outre, RCN J&D a constaté que les associations de la diaspora sont généralement traversées par des lignes de clivages héritées de ces périodes de violence.

Face à ce constat, RCN J&D a créé un cadre de dialogue ouvert et apolitique, permettant à des jeunes de se rencontrer sur base volontaire pour partager leurs besoins et questions face à cet héritage mémoriel et au rôle qu'ils veulent jouer comme sujet et acteur de leur histoire. Pour limiter le risque de politisation de cet espace, RCN J&D a fait le choix de travailler avec un groupe restreint de jeunes d'origines diverses (Rwanda, Burundi, République Démocratique du Congo, Afghanistan, Congo Brazzaville) qui sont dans une démarche personnelle de réflexion. Le nombre limité de participants a facilité la cohésion du groupe et permis l'élaboration conjointe des objectifs et des modalités de fonctionnement de ce groupe.

Du 30 au 31 janvier 2016, un atelier avec des jeunes de la diaspora s'est ainsi organisé. L'atelier a été réalisé en collaboration avec l'ONG Echos Communication qui a apporté son expertise sur l'accompagnement de groupe dans l'élaboration de trajets de vie. Les deux axes traités lors de cet atelier étaient : (1) reconstruire le fil de son histoire et (2) se positionner en tant qu'acteur de dialogue. Au-delà de contextes très différents, les jeunes avec lesquels nous avons travaillé se sont reconnus dans les parcours des uns et des autres et ont nourri, par leur expérience, une réflexion collective sur les enjeux du vivre-ensemble et la manière dont ils veulent apporter leur pierre à l'édifice. Cet atelier a affirmé la nécessité de donner la parole et du temps à ces jeunes pour dépasser les non-dits et apaiser les blessures héritées du passé. Il a aussi affirmé la soif de changement de ces jeunes animés par une urgence ou un besoin vital d'action, ne supportant plus de se sentir impuissants. A l'issue de ces rencontres, les jeunes présents ont exprimé leur intérêt à poursuivre la réflexion et à évoluer vers un projet commun.

Rencontres et échanges

RCN J&D a présenté la Série 2 et le support pédagogique sur les auteurs des crimes lors d'une réunion avec l'équipe de la Kazerne Dossin, le 13 juin 2016, en présence du Prof. Parmentier de l'Institut de Criminologie de la KUL (LINC), suivi par une présentation le 5 juillet 2016 de l'outil pédagogique « La Transi-

tion Diabolique » de la Kazerne Dossin à l'équipe de RCN J&D à Bruxelles.

RCN J&D est également intervenu dans la conférence « Connecting Law and Memory » de la Kazerne Dossin le 22 septembre 2016. Cette conférence avait été organisée avec l'appui du Conseil de l'Europe, l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) et la Police fédérale belge. L'objectif de la conférence était d'échanger sur les pratiques de sensibilisation des différents musées et instituts de recherche afin de renforcer la résilience citoyenne. RCN J&D a été invité à animer un atelier sur le thème de « La résistance aux cycles de violences : quand les auteurs racontent leurs crimes », lors duquel les deux Séries ont été présentées à un public anglophone.

Toujours dans le cadre de cette collaboration, un membre du CA de RCN J&D a également été invité à intervenir sur la thématique de la justice après génocide et le glissement de la discrimination vers la violence et les crimes de masse dans le cadre d'une formation de stagiaires magistrats et de juristes référendaires francophones à la Kazerne Dossin, le 16 décembre 2016.

RCN J&D a finalement continué à participer aux réunions du Bijzonder Comité voor Herinneringseducatie (BCH), qui se réunit à Bruxelles tous les mois, et y a notamment présenté la Série 2 et le support pédagogique le 4 mai 2016. Suite à cela, RCN J&D a reçu une invitation de collaboration de Huizen over Grenzen, sur leur outil pédagogique concernant les enfants-soldats allemands pendant la guerre mondiale, en utilisant une interview avec un enfant-soldat du Burundi de la Série 2 de RCN J&D (www.overgrenzen.be).



Couverture Série II

Financement : Jusqu'en avril 2016 financé par la DGD, et la cellule de coordination « Démocratie ou barbarie » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chambres africaines extraordinaires

TCHAD



INFORMATIONS GENERALES

Population : 14.04 millions

(Banque Mondiale 2015)

Superficie : 1 284 000 km²

Capitale : N'Djamena

RNB/hab. : 880 \$ (banque Mondiale 2015)

IDH : 0,396—189eme sur 191 (PNUD/2015)

Contexte

La Condamnation historique d'Hissein Habré

L'année 2016 a été une année clé pour les victimes du régime d'Hissein Habré. En effet, le long combat des victimes a abouti à la reconnaissance de la culpabilité de l'ancien dirigeant tchadien. Cette condamnation a été prononcée par les Chambres africaines extraordinaires (CAE), véritable juridiction autonome intégrée au sein de l'appareil judiciaire sénégalais et chargée de connaître des crimes commis au Tchad du 7 juin 1982 au 1^{er} décembre 1990 et d'en juger les principaux responsables.

Le 30 mai 2016, dix-sept ans après les premiers dépôts de plainte, à Dakar, les CAE ont déclaré l'ancien président du Tchad coupable de crimes contre l'humanité, crimes de torture et crimes de guerre pour les faits commis au Tchad alors qu'il était au pouvoir. Il est condamné à la réclusion à perpétuité. Ainsi, les trois juges de la Chambre d'Assises ont notamment considéré que les actes commis dans le Sud du pays, et ceux commis contre les communautés hadjeraiï et zaghawas, constituaient bien des crimes contre l'humanité. De plus, la Chambre a apprécié entre autre que les faits commis par les agents de la direction de la documentation et de la sécurité (DDS) et de la brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR), dans sept centres de détention à Ndjamenamena constituaient des crimes de torture. En outre, les crimes commis contre les prisonniers de guerre dans le cadre du conflit armé avec la Libye caractérisaient bien des crimes de guerre. Une attention particulière a été portée aux violences sexuelles. Au cours de la procédure, il s'est avéré que des femmes détenues avaient subi des violences sexuelles, et une dame témoigna d'avoir été violée à quatre reprises directement par Hissein Habré.

Ce jugement offre une nouvelle perspective à la lutte contre l'impunité des crimes

internationaux en Afrique et plus généralement dans le monde.

La Condamnation à l'indemnisation des victimes

Le 29 juillet 2016, la Chambre d'Assises des CAE a condamné Hissein Habré à verser des indemnisations aux victimes constituées parties civiles.

Ainsi, il devait être versé :

- 20 millions de francs CFA pour chaque victime de viols répétés ou d'esclavage sexuel (un peu plus de 30 000 euros)
- 15 millions de francs CFA pour chaque victime de détention arbitraire (soit près de 23 000 euros)
- 10 millions de francs CFA pour chaque victime indirecte (environ 10 000 euros)

La chambre a rejeté les demandes de réparations collectives ainsi que la constitution de partie civile de l'État tchadien. Elle a validé également la saisie des biens de M. Hissein Habré afin de sécuriser le paiement des indemnisations. Seules les victimes ayant apporté les preuves nécessaires ont été reconnues parties civiles. Elles sont alors 7396 victimes à être reconnues parties civiles dans ce procès.

L'attente du procès en appel

Très rapidement les parties au procès interjetèrent appel. En premier lieu, la défense contesta le jugement au fond puis ce fut au tour des parties civiles qui demandèrent une reconnaissance plus large des parties civiles et des réparations plus conséquentes.

L'année 2016 fut riche en émotions pour les victimes et la société tchadienne en général. Le prononcé du verdict de première instance ainsi que l'attente du procès en appel a pu susciter des inquiétudes, tout du moins des interrogations.

1 Pour un détail de la procédure et du contenu du procès : Bulletin n°48 de RCN Justice & Démocratie août 2016 « Le procès Habré ».<http://www.rcn-ong.be/Bulletin-no43-44?lang=fr>

2 La qualification de viol par commission directe a été rejetée en appel au motif que les juges du fond n'étaient pas saisis par ces faits et ne pouvaient donc pas statuer dessus sauf à respecter la procédure adéquate, ce qui ne fut pas le cas en l'espèce (verdict en appel prononcé le 27 avril 2017).

3 Les audiences d'appel se sont tenues du 9 au 11 janvier 2017. Le 27 avril 2017, Hissein Habré est définitivement reconnu coupable de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et de torture, sa peine est confirmée. Des réparations individuelles seront attribuées aux 7 396 victimes reconnues parties civiles.

Chambres africaines extraordinaires

La sensibilisation menée par RCN Justice & Démocratie et ses Partenaires

La population est éloignée des CAE par la distance géographique, mais aussi par le manque de moyens de communication et d'accès à l'information. Il faut donc rapprocher les populations des activités menées par les CAE en leur offrant des éléments de compréhension du procès.⁴

Cette campagne de sensibilisation débuta le 20 janvier 2014. En 2016, elle s'est poursuivie à la phase du procès et à l'attente du verdict d'appel. Elle est destinée à continuer après le prononcé du verdict, c'est à dire pendant l'attribution des réparations. Elle est conduite par un consortium international réunissant trois organisations : un cabinet de communication sénégalais : Primum Africa Consulting ; mais aussi un cabinet tchadien : MAGI Communications ainsi que RCN Justice & Démocratie.

Les éléments nécessaires à la compréhension du processus judiciaire ont été vulgarisés au travers de nombreux outils et activités de sensibilisation. Ces activités visent à sensibiliser un large public-cible : il s'agit des victimes, des familles de victimes des crimes commis au Tchad avec un accent particulier porté sur les femmes ; mais aussi les médias publics ou privés du Tchad. Cette sensibilisation vise également les organisations de la société civile (OSC), en particulier les organisations de défense des droits de l'homme du Tchad, mais aussi les leaders d'opinion comme les autorités locales, et les universitaires et les leaders culturels et religieux du Tchad.

A cette fin de nombreux outils de sensibilisation furent produits. Ces outils furent utilisés lors des six tournées de sensibilisation effectuées par le consortium mais aussi dans un objectif de pérennisation de la sensibilisation, ces outils furent très utiles à la société civile.

La production et la diffusion d'outils de sensibilisation

De nombreux outils de sensibilisation ont été développés par le consortium en 2016.

Tout d'abord, trois émissions radiophoniques furent produites en 2016. La première présente les arguments s'opposant en première instance. Elle a été diffusée à partir de mars 2016. La seconde, quant à elle, explique le verdict rendu en première instance et fut retransmise à partir de juin 2016. La troisième explique les enjeux de l'appel et fut écoutée à partir de décembre 2016. Diffusée en trois langues, (français, arabe, et sara) ain-

si qu'en de nombreuses langues locales, ces émissions couvrent l'ensemble du territoire tchadien, y compris les régions les plus reculées. Dans plusieurs régions du Tchad, la radio est le seul média auquel la population a accès, ce média joue alors un rôle indéniable. Cette diffusion fut possible grâce au partenariat signé entre le consortium et 12 radios communautaires locales.

Un autre outil de sensibilisation fut régulièrement alimenté en 2016 : la plateforme interactive.

Ce site internet (<http://forumchambresafraicaines.org/>) est régulièrement développé tout comme les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) auxquels il renvoie. En 2016, il s'est enrichi de nombreux articles : des synthèses explicatives des arguments des parties en première instance, du verdict au pénal et au civil, des arguments en appel mais aussi un compte rendu de chaque activité menée par le consortium. Grâce à sa diversité de supports (écrits, audios, vidéos) mais aussi linguistiques (anglais, français et pour les questions/réponses une traduction en arabe), ce site est accessible par un large public. Cela est démontré notamment par l'origine géographique des connexions internet.

Un film didactique est venu enrichir les précédents supports de communication. Ce film présente les étapes du procès d'Hissein Habré et présente par divers témoignages les différents faits commis. Il se termine pour l'année 2016, par un résumé du verdict prononcé en première instance. Cet outil est indispensable en ce qu'il renforce l'attrait des populations pour ce procès mais aussi en ce qu'il matérialise le procès dans l'esprit des tchadiens.⁵

Enfin, de nombreux supports papiers de sensibilisation ont été édités. Ainsi, le livret de sensibilisation expliquant le fonctionnement des CAE a été complété par des explications relatives aux enjeux civils mais aussi pénaux du verdict. La rubrique questions/réponses a été adaptée aux préoccupations que les victimes avaient exprimées lors des sensibilisations précédentes. Cinq cent livrets de sensibilisation ont été distribués. Le consortium a également réalisé un deuxième Bulletin, consacré cette fois-ci au procès. Tous ces leviers de la sensibilisation ont été utilisés par le consortium au cours des tournées de sensibilisation.

⁴ Pour plus d'informations sur les activités du Consortium : Bulletin n°46 de RCN Justice & Démocratie Décembre 2014 « Sensibiliser sur les Chambres Africaines Extraordinaires ».

Chambres africaines extraordinaires

Les tournées de sensibilisation

Les intervenants du consortium accompagnés de représentants de la société civile tchadienne se sont déplacés dans 15 villes dans les différentes régions du Tchad afin de sensibiliser les populations à l'avancée du processus judiciaire. Chaque tournée était organisée afin de préparer ou de rendre compte d'une étape décisive du procès Habré. Le but était de débattre avec les populations, d'apporter des réponses, aux questions du grand public notamment dans les localités particulièrement concernés par les répressions. Ces activités consistent en un rappel de l'historique et des activités des CAE suivi par la projection du film résumé du procès puis une session de questions-réponses ou un débat public. Ces tournées cherchaient à atteindre un public le plus diversifié possible géographiquement mais aussi sociologiquement.

Au cours de ces tournées, dans chaque ville des projections-débats publics ont été organisés, ainsi que des sessions de dialogue spécifiques avec les victimes. Les attentes des victimes en matière de réparations sont immenses, et l'annonce du verdict de condamnation a réveillé les attentes et les espoirs des victimes. Il était donc nécessaire de pouvoir répondre à leurs questions.

Le consortium a également pu aller à la rencontre des coalitions de la société civile. Le but de ces rencontres était de renforcer les capacités des représentants des 7 coalitions d'OSC mises en place par le consortium à expliquer le verdict et les perspectives pour l'appel. Une clé USB a été transmise aux représentants de coalitions. On y trouvait différents éléments utiles à la sensibilisation du public : le film de sensibilisation, des documents judiciaires, des synthèses des verdicts rendus, et les arguments de l'appel.

De plus, une conférence de presse s'est tenue à Ndjame-na le 4 juin 2016, après le prononcé du verdict au pénal. Elle regroupa 21 journalistes de la presse radiophonique, écrite, audiovisuelle. Ce fut l'occasion de poser des questions aux intervenants du consortium et aux victimes afin de mieux informer la population.

Finalement, des conférences-débats furent organisées dans des Universités en Afrique mais aussi en Europe (Belgique). Le but était d'informer le grand public, de débattre autour de l'apport des CAE à la justice internationale. Ces conférences se déroulèrent à Leuven et à Gand pour la Belgique, à Dakar au Sénégal, à Lubumbashi en République Démocratique du Congo, et à Moudou au Tchad.



© RCN J&D

Rencontre avec les membres de la coalition civile d'Abéché (Est), octobre 2016

Toutes ces activités ont permis d'assurer une forte visibilité des activités menées par les CAE, la population a pu avoir des réponses à ses questions et inquiétudes. En plus des activités menées par le consortium, les organisations de la société civile se sont saisies de cette sensibilisation et un travail de pérennisation fut mis en place par le consortium.



© RCN J&D

Projection publique à Sarh (Moyen Chari, sud du Tchad), 4 mai 2016

⁵ Film consultable à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=gL-K_CxgCz0&list=PLdiVVTzvsPWFD8s9yATKcapYT77keDWib4&index=2.

⁶http://www.rcn-ong.be/IMG/pdf/bulletin_48_final.pdf

Chambres africaines extraordinaires

Une sensibilisation pérennisée

La sensibilisation s'est assurée de la pérennisation de son travail grâce à deux leviers : le renforcement du rôle des journalistes et la démultiplication des activités de sensibilisation par les organisations de la société civile (OSC).

Deux journalistes tchadiens ont pu enrichir leur pratique quotidienne grâce à leur présence au procès à Dakar, et ainsi, transmettre leur expérience aux autres journalistes tchadiens. Ces deux journalistes ont pu participer à la conception d'émissions de radio du consortium. Il s'agissait d'un journaliste francophone et d'un arabophone. Les moyens de communication des journalistes ont été renforcés. Les journalistes tchadiens sont désormais davantage en mesure de communiquer sur les activités des CAE.

De plus, la formation de sept coalitions d'OSC au Tchad dans la première phase du programme de sensibilisation a favorisé une démultiplication rapide des activités à l'échelle locale. Chaque coalition a organisé des ciné-clubs dans différentes localités, suivi par des séances de questions-réponses. Ces activités s'adressent à un large public aussi bien citoyen qu'aux populations les plus marginalisées.

Elles se déroulaient comme suit : projections publiques et échanges, diffusion d'éléments préparés par le consortium, et échanges animés en direct par les radios locales.

Ces activités ont permis de décupler de manière significative le nombre d'activités menées sur l'ensemble du territoire du Tchad mais aussi d'être au plus proche des besoins des populations.

Comme en témoigne l'extrait suivant, il était nécessaire que cette sensibilisation continue en 2017 afin d'informer les victimes et les populations des nouveaux enjeux du procès d'Hissein Habré. Les besoins et inquiétudes des victimes ont été pris en compte afin d'adapter les activités pour y répondre.

« Une préoccupation majeure domine parmi les populations, après le prononcé du jugement de première instance et l'annonce d'un procès en appel, concernant la mise en œuvre de la décision en matière de réparations. Deux autres préoccupations reviennent de façon significative : celle de voir le processus judiciaire durer plus avec l'appel ; et celle des poursuites restant à mener contre d'autres personnes, souvent décrites comme des « complices ».

Extraits du Rapport final d'activités relatif au financement du projet par les Pays-Bas sur la période Février – octobre 2016.

Financement : Ces activités ont été financées par le Ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas au Sénégal et Radio Netherlands Worldwide.



Projection-débat Lycée Jacques Moudeïna, 20 juin 2016, Centre de Bongor (Mayo Kebbi Est)

LIVRET DE SENSIBILISATION
A L'USAGE DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – II



Campagne internationale de sensibilisation consacrée aux
Chambres africaines extraordinaires (CAE)

Deuxième édition mise à jour : juin 2016

www.fourchambresafriaines.org

Exemplaire d'un livret de sensibilisation distribué
mis à jour avec le verdict en première instance

Données clés :

- 12 radios partenaires pour la diffusion de plus de 150 émissions ;
- 15 villes couvertes par les tournées au travers du Tchad. Plus de 2000 personnes ont participé aux dialogues entre les victimes ;
- Plus de 14 000 personnes ont visionné le film lors de 29 activités de démultiplication ;
- Le site internet du consortium a reçu plus de 320 000 visites en 2016.

Publications

Mars 2016 - Étude sur les fonctionnements de la Garde à Vue en RDC



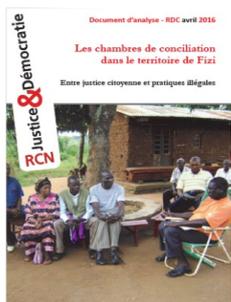
Grâce au recueil de 135 témoignages, cette étude révèle les pratiques policières en matière de garde à vue dans la province du Kasaï Occidental et dans la ville-province de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Plusieurs phénomènes apparaissent notamment une importante conflictualité entre les OPJ et leur hiérarchie directe, mais aussi une corruption importante. Cela est renforcé par la déficience des moyens matériels et humains et souvent, justifie des entorses à la procédure. Face à cela, des recommandations sont formulées : changer la répartition des pouvoirs et des contre-pouvoirs, modifier les interactions entre les acteurs, clarifier les modalités de démilitarisation de la police ou encore élaborer des plans de rénovation des infrastructures. Cette recherche fut menée grâce au financement de la coopération belge au développement (projet « Pour une meilleure sécurité juridique en République Démocratique du Congo ») et de l'Union Européenne.

Mars 2016 - Étude sur les modes de résolutions formels ou informels des conflits fonciers



Dans le cadre de ce même projet, une autre analyse fut développée. Le but est de mieux comprendre les dynamiques locales en termes de gestion de conflits fonciers. Après une présentation des conflits en présence, cette étude s'intéresse à leurs causes, mais aussi aux modes de résolution que les citoyens choisissent. Cette recherche documente par des cas concrets les modes de règlements formels ou informels de résolution des conflits fonciers et formule des propositions afin de mieux articuler ces systèmes pour une meilleure prise en charge des conflits.

Avril 2016 - Les chambres de conciliation dans le territoire de Fizi



Cette étude dresse un état des lieux de la diversité des pratiques conciliatrices au Burundi. Il en ressort qu'il existe un manque de connaissance des textes légaux proposant la conciliation de la part du personnel judiciaire. Sur base de cette analyse, un guide fut élaboré, débattu au cours de l'atelier : après validation par le ministère de la Justice, ce guide fut distribué aux magistrats et greffiers afin de sensibiliser aux possibilités offertes par la conciliation.

« La loi et vous » Tome 3



S'inscrivant dans la continuité de 2 projets précédemment financés par l'Union européenne et l'ambassade des Pays-Bas en RDC, le projet *Protéger et former les journalistes pour renforcer la liberté d'expression en RDC* a permis la publication d'un troisième tome : La loi et vous. Plus de 40 émissions et articles ont été produits et diffusés dans les médias habituels des journalistes impliqués, soit 11 journaux et 3 radios, ainsi que sur le blog du projet www.libex.e-monsite.com, puis compilés dans le recueil « La loi et vous, tome 3 ».

Juillet/août 2016 - Publications Bulletin n°48 « Le Procès Habré »



Suite au prononcé du verdict au pénal en première instance par les Chambres Africaines Extraordinaires à Dakar, RCN J&D a publié un bulletin spécialement consacré à l'affaire Habré. Après un rappel des faits, on y trouve des éléments d'explication du verdict, des témoignages de personnes clés du procès (témoins, experts, victimes) mais aussi, les arguments juridiques des parties, de la défense et du Procureur. Puis, sont détaillées les activités menées par le consortium de sensibilisation auprès des populations tchadiennes et sénégalaises.

Rapport financier

En 2016, RCN Justice & Démocratie réalise un bénéfice de 4.914 EUR et un volume financier global de 4.771.261 EUR, ce qui représente une diminution de 15% par rapport à l'année précédente, qui s'explique notamment par l'arrêt du programme Uhaki Safi à l'Est de la RDC début août 2016 et du projet Europe en avril 2016.

Il s'agit également de la troisième année consécutive où l'association réalise un bénéfice, ce qui est un signe positif de la bonne gestion de notre structure.

Ce résultat s'explique par les facteurs suivants :

L'Assemblée Générale avait voté un budget 2016 à l'équilibre (bénéfice de 2.829 EUR) en prenant une marge de prudence sur la prévision des recettes liées aux contrats existants en raison notamment des risques sécuritaires en RDC et au Burundi. Finalement, malgré les incertitudes du contexte au Burundi, l'association a tout de même réussi à mettre en œuvre ses projets et à honorer ses engagements.

De nouveaux contrats ont pu être signés en cours d'année pour le programme des Chambres Africaines Extraordinaires notamment ; une continuité du projet de lutte contre la corruption à Lubumbashi ainsi qu'un nouveau contrat de service, initialement non prévus dans le budget 2016, ce qui a pu augmenter les recettes prévues sur l'année.

Il est à noter que le compte de provisions pour litiges a augmenté en 2016, suite à l'actualisation des montants financiers sur certains litiges qui avaient par le passé été sous-évalués. Cette augmentation n'a néanmoins pas mené à un résultat négatif, grâce à la prise en compte de quelques ventes d'équipements anciens sur les terrains et la récupération de frais d'assurance d'un accident au Burundi.

Compte de résultat analytique

CHARGES	2016	2015	PRODUITS	2016	2015
			Subsides programmes, dons et consortiums		
Réalisation des programmes					
Rwanda	1.316.239 €	1.316.384 €	Rwanda	1.445.684 €	1.415.675 €
Burundi	634.794 €	697.960 €	Burundi	699.043 €	674.799 €
Belgique/Europe	69.601 €	224.892 €	Belgique/Europe	89.129 €	221.948 €
R.D.Congo	2.300.615 €	2.909.851 €	R.D.Congo	2.289.434 €	3.101.316 €
Chambres Africaines Extraordinaires	170.894 €	132.560 €	Chambres Africaines Extraordinaires	193.775 €	164.446 €
Missions exploratoires	3.760 €	5.832 €	Consortiums	45.459 €	2.875 €
Services généraux (siège)	262.274 €	325.728 €	Autres produits d'exploitation	8.191 €	9.683 €
Charges financières	4.122 €	1.403 €	Produits financiers	262 €	62.074 €
Charges exceptionnelles	4.049 €	3.732 €	Produits exceptionnels	285 €	2.785 €
TOTAL CHARGES	4.766.347 €	5.618.342 €	TOTAL PRODUITS	4.771.261 €	5.655.601 €
			Résultat	4.914 €	37.259 €

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des charges et produits de l'association présentés par terrain d'action. Notez que les produits de l'association sont essentiellement constitués par les subsides octroyés par les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre des projets. En 2016, ceux-ci ont atteint 4.653.801,30 EUR, soit une diminution de 12% par rapport à 2015 qui s'explique par l'arrêt des projets à l'Est de la RDC ainsi que le projet Europe. L'essentiel des subsides viennent du financement des activités en République démocratique du Congo et au Rwanda, dont la proportion par rapport aux recettes totales s'élève respectivement à 49% et 31%.

Le bénéfice de l'année 2016 a été transféré aux Fonds affectés du bilan.

Rapport financier

Bilan

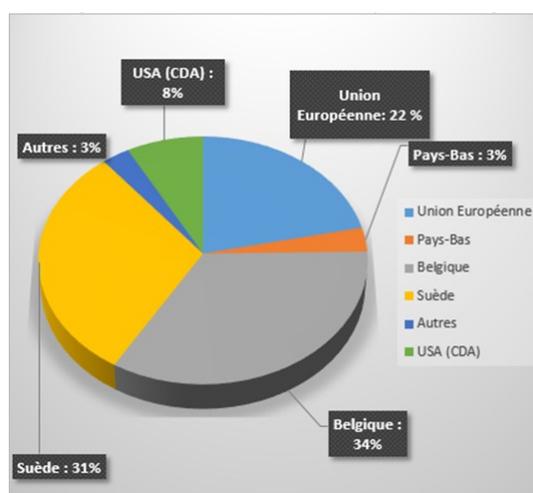
ACTIF	2016	2015	PASSIF	2016	2015
Actifs immobilisés	139.557	145.707	Fonds social	341.351	331.532
Immobilisations incorporelles	340	680	Fonds associatif	20.047	20.047
Immobilisations corporelles	93.275	85.699	Fonds affectés	229.472	224.557
Immobilisations financières	45.943	59.328	Subside en capital	91.832	86.927
Actifs circulants	1.851.486	1.563.363	Provisions	209.896	120.883
Créances à moins d'un an	805.147	1.057.641	Dettes	1.439.796	1.256.654
Placements de trésorerie			Dettes à un an au plus	82.042	277.442
Valeurs disponibles	1.022.190	466.849	Comptes de régularisation	1.357.754	979.212
Comptes de régularisation	24.148	38.874			
TOTAL ACTIF	1.991.043	1.709.070	TOTAL PASSIF	1.991.043	1.709.070

La sensible augmentation du total du bilan entre fin 2015 et fin 2016 s'explique par les éléments suivants :

- La trésorerie disponible était bien plus importante en fin d'exercice comparé à 2015. Cela s'explique notamment par la réception d'une importante tranche de paiement du bailleur SIDA en fin d'exercice.
- Les créances envers les bailleurs (lorsque RCN J&D a dépensé plus que ce que le bailleur a avancé) ont diminuées en 2016 par rapport à 2015 de 24% notamment dû à l'arrêt du projet Uhaki Safi en RDC pour lequel l'association a pu récupérer la trésorerie avancée en cours d'exercice 2016.
- Les dettes envers les bailleurs (lorsque le bailleur a avancé de la trésorerie que RCN J&D n'a pas encore dépensé) ont augmentées de 43% en 2016 par rapport à 2015, cela s'explique notamment par la réception en fin d'année d'une tranche de paiement importante du bailleur SIDA.

Le budget 2017, voté par l'Assemblée Générale, prévoit un résultat légèrement en perte d'environ 23.000 EUR.

Origine des financements des programmes en 2016



La Belgique est le bailleur principal de RCN J&D en 2016, suivi par l'ambassade de Suède et l'Union européenne.

Illustration de 1er de couverture :

Animation et vulgarisation du droit à Gatsinga en commune Ndava, le 8 septembre 2016. Cette photo a été prise lors d'une des 85 animations de vulgarisation du droit sur les violences basées sur le genre réunissant au total 16 293 personnes.

Illustration de 4ème de couverture:

Emission de jeu-concours Barushenguhere, le 23 novembre 2016, à Kayokwe (province Mwaro), Burundi. Sous forme de jeux-concours organisés par des journalistes de la radio Isanganiro, ces émissions ont permis à la population des provinces d'intervention de répondre à une série de questions sur les violences basées sur le genre et sur les droits des victimes, le gagnant recevant un prix.

Partenaires et bailleurs de fonds

PARTENAIRES

BURUNDI

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Magistrature des juridictions supérieures et inférieures, Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Administrations locales (provinces, communes).

Société civile

Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB), Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB), Association Dushirehamwe, Radio Isanganiro, Radio scolaire Nderadakura, Radios religieuses Maria et Ivyizigiro, et la Radio communautaire Ijwi ry'Umukenyazi - RIU.

RDC

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et son administration, Police nationale congolaise, Conseil supérieur de la magistrature (CSM), Direction générale des Ecoles et Formations.

Société civile

Solidarité pour la promotion sociale et la paix (SOPROP), Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM), Journaliste en danger (JED), Avocats sans frontières (ASF), Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement des Paysans (COPACO-PRP), Réseau des jeunes mondial pour la paix (RJMP), Travail et droits humains (TDH), l'institut de recherche : Collaborative Learning projects (CDA).

RWANDA

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice, Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, Conseil national des Femmes (CNF), Gouvernements locaux (district, secteur, cellule).

Société civile

3 organisations de la société civile : Arama, Haguruka, Tubibe Amahoro, Coalition Rwandaise pour l'Accès des Femmes à la Terre (CRAFT), Pax Press, AMI (Association Modeste et Innocent).

EUROPE

Société civile

Annoncer la couleur (CTB), Institut de criminologie de la KUL (LINC), International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), Kazerne Dossin, Croix-Rouge de Belgique, Commission

Justice & Paix, Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), les Territoires de la mémoire, le Centre Communautaire Laïc Juif, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).

Partenaires institutionnels

Police Fédérale belge, Cellule Démocratie ou Barbarie/Conseil de transmission de la mémoire (Fédération Wallonie Bruxelles), les établissements scolaires participants, les associations d'éducatrices permanentes et organisations de jeunesse (Solidarité, Service Civil International et ITECO), Bijzonder Comité voor Herinneringseducatie (BCH).

CAE

Primum Africa Consulting (PAC)
Cabinet MAGI, Communications, Presse et Services.

BAILLEURS DE FONDS ETATIQUES

Le Royaume de Belgique

Direction Générale de coopération au Développement (DGD) du Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Fédération Wallonie-Bruxelles, Cellule Démocratie ou barbarie de la Communauté française

Le Royaume de Suède

Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA).

Le Royaume des Pays-Bas

Ministère des Affaires étrangères.

L'Union européenne

Fonds Européen de Développement (FED)
Acteurs non-étatiques et autorités locales (ANE-AL)

Etats-Unis d'Amérique

US Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) via l'institut de recherche CDA.

AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Radio Netherlands Worldwide (RNW).

Structure et équipes

À Bruxelles

Direction

Direction : Martien Schotsmans

Equipe Programmes

Responsable Programmes RDC : Florence Liégeois
Responsable Programmes Burundi-Rwanda : Malik Ayari
Responsables Programmes Europe : Carla Sandoval
Chargée Pédagogique Programmes Europe : Harika Ronse
Chargée Pédagogique Programmes Europe: Sara Lanoye

Equipe Administration-Finances-Logistique

Responsable Finances : Stephanie Patrois
Responsable RRHAL : Patricia Kela

Stagiaires & Bénévoles

Bénévole AFL : Michaël Pierson
Bénévole comptabilité : Anne Reding
Stagiaire Programmes : Noémie Grégoire
Stagiaire Direction : Marion Giraud

Sur les terrains

République

Démocratique du Congo

Kinshasa

Chef de mission : Emilie Venner
Coordonnateur AFL : Franck Foucher
Coordonnatrice de projets : Charlotte Binet

Lubumbashi

Chef d'antenne : Longin Baranyizigiye

Burundi

Chef de mission : Brian Menelet
Coordonnateur de projet : Armand Ndayizeye

Rwanda

Chef de mission : Hugo Jombwe
Coordonnateur de projets : Jonathan Lea-Howarth
Coordonnateur relations extérieures :

Jean Chrysostome Rubagumya
Coordonnatrice AFL : Ange Victoire Muhimpundu
Coordinateur de suivi et évaluation : Jérôme Ishema

Chambres Africaines

Extraordinaires

Chef d'équipe et expert en communication : Franck Petit

Conseil

d'administration

Président

Eric Gillet

Administrateurs

Véronique Lefevre, trésorier
Ladislav de Coster
François-Xavier Nsanzuwera
Pieter Stevens



RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention « **Don** »

BIC = SWIFT : GEBABEBB

IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Boulevard Adolphe Max, 13/17 / 1000 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99
Mail : info@rcn-ong.be / Site : www.rcn-ong.be